

Séance du Samedi 24 juin, à 5 heures

Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouver, De Que, Duproix, Goud, Oetremare, Redard, Ritter, Seitz.

Ordre du jour.

Lecture du procès verbal, qui est adopté.

nomination de M. Eug.
de Girard aux Systèmes
Sociaux.

Mr. le Doyen annonce à la Faculté que le Département a nommé par un an (1899-1900) Mr. Eugène de Girard, professeur ordinaire de Systèmes Sociaux. Mr. de Girard annonce son cours sur le titre: "Théorie et faits".

Les examens de Faculté commenceront le Samedi 8 juillet. Mr. le Doyen présente le tableau des par, et heures. d'examen préliminaire de français par les candidats à la licence sociale qui comptent se présenter en automne, aura lieu dans la soirée de juillet.

demande Roeder

Mr. Roeder, qui a fait ses humanités et sa philosophie dans un petit séminaire en Belgique, ^{puis} a étudié la théologie pendant deux ans au grand séminaire de Châlons sur Marne, et a depuis renoncé à la théologie pour enseigner les langues, demande à se présenter au baccalauréat ^{restreint}, c.àd. à être dispensé des épreuves orales.

Les renseignements que donne Mr. Roeder, sans être accompagnés de certificats, ne paraissent pas suffisants à la Faculté pour qu'elle prenne une décision. Mr. le Doyen engage Mr. Roeder à venir se présenter et à s'expliquer avec plus de détails.

liste d'auteurs de licence

Les listes nouvelles pour les examens de licence en 1901, présentés par le grec et le français, sont acceptés.

Cours d'Egyptologie

Mr. Edouard Naville demande à faire son cours d'Egyptologie en hiver, parallèlement à son enseignement nouveau d'archéologie. La Faculté approuve cette demande.

Bibliothèque, démission Muret.

Mr. le Doyen donne lecture d'une lettre de Mr. Muret qui donne sa démission de bibliothécaire de la Faculté.

Messieurs De Que et Bernard Bouver demandent que le Doyen, au nom de la Faculté, remercie Mr. Muret de son dévouement et lui fasse entendre que si elle n'inscrit pas, parce qu'il retire sa démission, c'est par égard pour lui et par suite hommage aux bons services qu'il lui a rendus. Mr. le Doyen ajoute que ce message est tout à fait conforme à ses intentions.

La nomination du successeur de Mr. Muret figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Pulliger, privat-docent

Mr. le Doyen annonce que Mr. Pulliger a l'intention de demander par le prochain semestre l'autorisation d'enseigner comme privat-docent. D'accord avec le ~~beaucoup de~~ la Faculté, Mr. le Doyen informera dans le Rectorat qu'il attend pour donner un avis, d'avoir sur Mr. Pulliger des renseignements plus détaillés.

~~Les programmes détaillés de la licence et de la licence supérieure indiquant une diminution de la part de l'histoire, qui ne sera pas la~~
~~Faculté.~~

religions, les ^{comme} M. Jourdain, M. Oltmanns ^{par} dans les programmes de l'histoire de

suppression demandées par la Faculté. (lic. & sciences sociales).
Mr. De Rue demande que le premier examen de licence soit allégé dans les parties de philologie classique et moderne. Par le futur historien, elle est trop chargée.

La question se posera devant la Faculté quand elle devra examiner les listes de livres philologiques.

La séance s'élève à 6 heures.

Le doyen

Adrien Naville

Secrétaire

Bernard Bouver

Séance du lundi 3 juillet 99, à 4 heures

Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen

Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouver, De Rue, Dupuis, Jourdain, Pedad, Petit, Wuacrin.

ordre du jour: nomination du professeur bibliothécaire; règlement de la Bibliothèque; demande Donoso.

Comité de la Suisse universitaire

Mr. le Doyen informe la Faculté qu'il a reçu, en réponse à sa démarche auprès du Comité de direction de la Suisse universitaire, une visite et une lettre du président de ce Comité pour l'assurer que le Comité a les meilleures dispositions à l'égard de la Faculté et qu'il veillera à l'avenir à ce que la Rédaction évite toutes les observations qui auraient un caractère d'attaque.

Interrogation d'Hist. des

religions, à la lic. & sc. soc.

Mr. Paul Oltmanns, dans une lettre à Mr. le Doyen, indique les suppressions qu'il peut faire au programme d'Histoire des Religions, pour la session d'octobre 1899 de l'examen de licence & sciences sociales. Ce sont les chapitres suivants: Egypte, Babylone, Phénicie, Inde; religion védique et bouddhique, Perse. Les suppressions sont ratifiées.

doctorat Stocanoff

Mr. Stocanoff, licencié & sc. soc. se propose de faire le doctorat en Sociologie. Il voudrait avoir l'examen d'Histoire ancienne, etc.

nomination du prof.
délégué à la Biblio-
-thèque.

Règlement de la
Bibliothèque.

demande Tonzoco

interrogé sur l'histoire romaine. Mr. Seik appuie cette spéciali-
sation. De l'échange de vues à ce sujet, il résulte que la Faculté
préfère consacrer au règlement du doctorat l'application la
plus libre possible et examiner dans chaque cas particulier les
vœux du candidat. La demande de Mr. Traianoff est admise.
Mr. le Doyen donne lecture d'une lettre de Mr. E. Muret,
qui ~~présente~~ maintient sa démission de Bibliothécaire tout
en remerciant ses collègues de l'avoir pressé de la retirer.
La Faculté procède à la nomination de son successeur. Sur
7 bulletins, 6 désignent Mr. Ch. Seik, 1 Mr. Duproix.
Mr. Seik demande que ce témoignage de confiance lui soit
réserve par plus tard; il lui est impossible d'accepter maintenant,
mais il ~~s'engage~~ s'engage sa bonne volonté par l'avenir.
au second tour, 4 bulletins nomment Mr. De Sue, 2 Mr. Pittet,
1 Mr. Ch. Seik.
Sur les instances de Mr. le Doyen et malgré des travaux personnels
présent, Mr. De Sue accepte les fonctions de Bibliothécaire.
Mr. le Doyen présente les propositions de Mr. Muret relatives au
règlement de la Bibliothèque. Ce sont les suivantes:
Le professeur délégué prendrait le titre de Bibliothécaire de
la Faculté; l'étudiant chargé de le secourir celui de "Sous-
Bibliothécaire". adopté.
article 10. "Il ne sera délivré aucun diplôme ou certificat à
aucun étudiant tant qu'il n'a pas fait la preuve qu'il n'a en sa
possession aucun ouvrage appartenant à la Bibliothèque".
~~adopté~~ Mr. Nedard préfère la rédaction ancienne. Celle-ci
est néanmoins adoptée. Mr. le Doyen déclare que si le Bureau
fait opposition à l'introduction de cet article dans le règlement
de la Bibliothèque, il sera affiché dans la salle.
Quant à la fusion de l'ouverture de la Bibliothèque deux
fois par semaine au lieu d'une, la Faculté le renvoie à la
Commission avec pleins pouvoirs en lui recommandant toutefois
le retour aux deux jours de distribution par semaine.
Elle renvoie également à la Commission la proposition de Mr. E.
Pittet de donner une indemnité au sous-bibliothécaire.
Demande de M. Tonzoco, qui réclame l'équivalence de ses titres
avec la maturité technique. Il a suivi un lycée italien, correspondant
à notre collège moins les trois années répétées; puis acquis deux diplômes
d'ingénieur, dont un d'ingénieur des ponts et chaussées. Le Bureau
estime ces titres équivalents. La Faculté les reconnaît équivalents.

Comité de patronage
des étudiants étrangers.

Mr. le Doyen donne lecture d'une circulaire qui annonce la création d'un Comité de patronage des étudiants étrangers à Genève, sous la présidence de Mr. le Prof. Dr. Chodat, doyen de la Faculté de Sciences, avec Mr. Edouard Revallier comme secrétaire général. C'est une institution qui pourra rendre à l'université de bons services.

Mr. De Cue remarque qu'il manque parmi les membres de ce Comité une personne à laquelle les étudiants pourraient directement s'adresser.

Séance levée à 5 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du 6 Octobre 1899, à 5 heures

Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, doyen.

Présents : M. M. le Prof. Bernard Bouvier, De Cue, Duproix, Redard, Seitz, Wuehrin.

Ordre du jour : Séance d'examen; règlement du Séminaire de français.

Lecture du procès-verbal. Mr. le Doyen prie le secrétaire d'ajouter au procès-verbal que la création du Comité de patronage des étudiants étrangers est due à l'initiative de Mr. Bernard Bouvier. Le procès-verbal est adopté.

Mr. De Cue remarque que parmi les membres du Comité de patronage manque un nom assez connu dans la péninsule balkanique.

Mr. le Doyen a reçu de Mr. Nossier, Doyen de la Faculté de Lettres de Lausanne des remerciements par la lettre et cardobanque qu'il avait adressé au nom de la Faculté de Genève à l'occasion de la mort du professeur Baudat.

Catalogue de la Bibliothèque

Le Doyen présente à la Faculté le catalogue de la Bibliothèque qui vient paraître et sera mis en vente au prix de 20 centimes. Mr. De Cue, Bibliothécaire, remercie les auteurs de ce catalogue, Mr. Muret et Mr. le Doyen dont la collaboration a été très dévouée.

Mr. Bernard Bouvier rend compte des examens du Séminaire qui ont eu lieu en juillet. Sur six candidats, trois ont été admis : Mr. Tammann, Mesdemoiselle Wyss et Däger.

Mr. le Doyen rappelle que dans la soirée du 2 juillet, Mr. De Gielley a subi avec succès les épreuves du second examen de la licence de Lettres classiques. Au Baccalauréat sur quinze candidats dix ont été admis : MM. R. Hoffmann, Pierre Picot, Gaston Darier, Octave Picot, Henri Reverdin, Ch. Choberg, Ch. Chenevière, Lucien Rochat, René

Résultats des examens
en juillet 1899.

Séminaire de français mod.
Examen du certificat.

Guillermin, Jean Falconnier.

M. le Doyen présente le tableau des jours, heures et séances pour la session d'automne : licence 3 lettres, licence en histoire, licence 3 sciences sociales, baccalauréat, examens annuels arriérés.

La Faculté est appelée à se prononcer sur une modification que la Commission du Séminaire de français moderne a introduite dans le règlement des examens de certificat. Le règlement du Séminaire a été approuvé par le Conseil d'Etat par l'année 1898-99. La Commission demandera l'approbation du règlement renouvellement de cette approbation par deux ans. M. Bernard Bouvier expose et explique à la Faculté la modification, qui porte sur les conditions d'admission à l'examen, au paragr. 4 du chapitre IV : "Ils (les membres réguliers, candidats au certificat) doivent en outre avoir fait avant le semestre où a lieu l'examen, trois semestres au moins d'études universitaires ou équivalent au moins pendant trois années dans une école publique. Ils doivent enfin fournir la preuve qu'ils ont étudié la grammaire historique du français. Ceux des candidats qui n'auraient pas un diplôme équivalent à la maturité classique ou réelle du gymnase de Genève, subiront un examen préliminaire de latin".

M. Seitz se demande si l'obligation relative à la grammaire historique, qui est approuvée en elle-même, n'aurait pas l'inconvénient d'écarter les candidats qui n'ont pas étudié dans les universités allemandes. Il ne faudrait pas que le règlement du Séminaire parût prescrire seulement des candidats allemands.

On fait observer que la rédaction proposée est assez nette pour le principe, mais qu'elle laisse dans l'application les candidats libres d'avoir étudié la grammaire historique comme ils l'entendent.

L'article proposé par la Commission du Séminaire est adopté.
Séance levée à 6 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du 4 novembre 1899, à 5 heures

Sous la présidence de M. Adrien Naville, doyen.

Présents : M. M. le Prof. Bernard Bouvier, de Cuse, Dupont, de Girard, Gourd, Oetli-
-mar, Pedard, Ritter, Seitz.

Ordre du jour. Exemption, Prix Humboldt.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Doyen présente à M. de Girard, professeur ordinaire de systèmes sociaux,

Résultats des examens en
Octobre 1899

Café accordé à Mr. Ch.
Borgeaud.

Dispense des contributions
scolaires.

Concours Heutsch

Bibliothèque.

les souhaits de bienvenue de la Faculté.

Mr. le Doyen demande à ses collègues de lui signaler les noms des personnes qui pourraient figurer sur la liste d'jurés pour les examens.

Compte rendu de la session d'automne d'examen. Baccalauréat : sur cinq candidats, un seul, Mr. Cosaudier, a été reçu.

Mr. Jean-Daguer Monnier a subi avec succès les épreuves de la licence en histoire.

A la licence en sc. sociales, ont été reçus : M.m. Audouff et Haralampiëff ; Mesdames Swankky et Guenova.

Mr. le Doyen donne lecture d'une lettre de Mr. Ch. Borgeaud, qui demande, pour pouvoir terminer son histoire d'académie, un café de deux mois, sans remplacement. Sur un avis favorable de Mr. le Recteur et de M.m. le Doyen des Lettres, Mr. Droit, le Doyen de la Faculté a accordé ce café à Mr. Ch. Borgeaud.

Mr. le Doyen a approuvé la ^{demande de} dispense des contributions scolaires aux personnes suivantes, qui ont fait partie de l'Instr. publique : M.m. Keller et Dick, de l'Ecole allemande ; Mesdames Clark, Snell, Laford, Reichenbach.

La même dispense ^{est approuvée par} ~~accordée~~ par la Faculté à M.m. Duvet et Portier, candidats à la licence.

Mr. Müller, argovien, qui a fait quatre semestres à l'univ. de Zürich, demande également l'exemption. Le Secrétaire de la commune de Lengnau, atteste que le candidat ~~est~~ possède par lui-même les ressources suffisantes pour payer sans aide les frais de ses études.

La Faculté charge son Doyen de demander des renseignements au Doyen de la Fac. de Philos. de Zürich et, s'il est favorable, d'accorder la dispense.

Prix Heutsch. Un seul travail a été présenté ; c'est un poème qui a pour auteur Mr. Brandjari, candidat à la licence en lettres. La Faculté désigne pour composer le jury : M.m. Bernard Bouvier, Netter, Alfred Dufour, et, comme membre suppléant, M. Lucien de la Rive.

Mr. De Lue prie ses collègues de lui indiquer les acquisitions qu'il serait urgent de faire pour la Bibliothèque.

Mr. Ledard estime que la Bibliothèque devrait posséder un nombre d'exemplaires des ouvrages inscrits aux programmes des licences, d'autant plus qu'il y a un grand usage de ces ouvrages d'explication de textes et aux examens. Renvoyé à la Commission de la Bibliothèque.

Séance levée à 5,40 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du 20 novembre 1899, à 5 heures
 Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen.
 Présent: m.m. & Prof. Bernard Bouvier, de Girard.

Dispense de contribution
 scolaires.

Ordre du jour: Exemption; licence en philosophie; Médaille Vaucher.
 Lecture du procès-verbal, lu et adopté.

Mr. le Doyen a donné un préavis favorable aux demandes d'exemption de fonctionnaires du Département dont les noms suivent: m.m. C. Roch; Busch, maître à l'école allemande; Marti, sous-recteur; Melle Cartier, sous-rectrice. Melle Fauré Guinand, neuchâteloise, étudiante en droit, a obtenu l'exemption de la fac. de Droit. Elle a demandé par le canal de Mr. Wuarin; le Doyen a donné un préavis favorable; Mr. Müller, de Saignes, a été dispensé de contributions scolaires à l'univ. de Zurich, à partir de son second semestre; sur ce renseignement fourni par le Doyen de la fac. de philosophie de Zurich, Mr. le Doyen, conformément au vote de la Faculté, a donné préavis favorable.

Melle Djerfus, aspirante à la licence sociale, demande l'exemption. Elle d'un Suisse établi en Russie, elle a fait de bonnes études d'un gymnase de filles à Pétersbourg. Sa mère, veuve, a très peu de ressources. Accordé.

Sur l'observation présentée au Bureau par Mr. le Doyen que les demandes d'exemption se prolongeaient très avant de la dernière leçon, le Doyen a répondu qu'il se déclarait à l'avance à l'application d'un arrêté rendu il y a huit ans, qui décide que toute demande d'exemption présentée après la seconde semaine du semestre serait écartée.

Mr. F. Bovet exempté
 du 1^{er} examen de licence.

Médaille Vaucher

Mr. F. Bovet, licencié classique de Neuchâtel, candidat à la licence philo. demande à être dispensé du 1^{er} examen de licence. Accordé.

Mr. le Doyen a reçu de Mr. Auguste Bovy, sculpteur, la médaille de Pierre Vaucher (1 exemplaire bronze, 2 exempl. en plâtre), que la fac. a voulu offrir à l'université. Mr. le Doyen a été l'acteur annonçant ce don à la prochaine séance du Sénat; il a chargé le Doyen de remercier la Faculté.

Mr. le Doyen a reçu de Mr. Meylan, prof. de l. lett. français à l'université de Lausanne, qui préside une commission de révision du règlement de la licence, une lettre lui demandant de le renseigner sur les effets finis en la division de la licence, à Genève, en deux semestres.

Mr. de Girard exprime le vœu que la Faculté possède les programmes des examens d'autres universités suisses. Mr. le Doyen les demandera pour les déposer à la bibliothèque.

Séance levée à 5h. 50.

Le doyen
 Adrien Naville

Le secrétaire

Bernard Bouvier

16 décembre 1893, 25 heures

Présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. le Prof. Bernard Bouvier, De Caze, Duproix, Oetramare, Pantaleoni, Ritter, Jutz.

Ordre du jour:

Lecture du procès verbal qui est adopté. - Mr. Federd s'est excusé. - Mr. le Doyen déposera aux archives de la faculté un recueil de profs. d'écoles universitaires suisses et françaises.

Comité de patronage des étudiants

Le Comité de patronage des étudiants étrangers a envoyé à Mr. le Doyen une seconde circulaire, qui porte le nom de trois nouveaux membres du comité: Mr. Alfred Martin, Doyen de la Fac. de Droit; le Dr. Edouard Chaparède; Mlle Imélie Gautier.

Statistique des étudiants.

Mr. le Doyen rend compte du nombre d'inscriptions prisées la Fac. pour le présent semestre: 100 étudiants immatriculés; 160 auditeurs. Il y a diminution, par rapport aux étudiants masculins au semestre précédent.

Concours Heutsch

Mr. Bernard Bouvier rapporte au nom du jury du concours Heutsch un seul travail a été présenté: c'est un recueil de 100 vers, le Ypique, dont l'auteur est Mr. Frank Fromjean. Le Jury propose de lui cafter le prix entier, soit fr. 300. C'est Mr. Alfred Dufour qui s'est chargé du rapport public.

Les conclusions du jury sont adoptées.

Commission de la Bibliothèque
Démission Ritter, nomination
Muret.

Mr. le Doyen informe la faculté qu'il a reçu de Mr. Eug. Ritter sa démission comme membre de la Commission de la Bibliothèque. Il adresse à Mr. Ritter les remerciements de la Faculté pour le service qu'il a rendu à sa bibliothèque depuis vingt-deux ans. Conformément au vœu exprimé par la démissionnaire, la faculté, par 7 voix sur 7 votants, désigne pour lui succéder Mr. Ernst Muret.

Equivalence du diplôme de
capacité littéraire avec la
maturité réelle. Demandes
nouvelles Balaban et Cartier

Mr. le Doyen expose la question de l'équivalence du diplôme de capacité littéraire de l'Ecole supérieure d'J. J. J. avec la maturité réelle. Les précédents ont été à Mlle d'Uxküll immatriculée sur présentation d'un certificat de gymnase livonien, sous condition d'un examen supplémentaire de latin. La même condition a été imposée à Mlle Laubinger, allemande, qui possède le diplôme de capacité de l'Ecole supérieure - pour l'admettre à la licence. Deux demoiselles, qui possèdent le même diplôme, demandent à se présenter à la licence moderne: ce sont, Mlle

Balaban, roumaine et Mlle Carter, française - pour réputer.
Mr. le Doyen demande à la fac. un vote de principe sur le
ces 2 candidats, jeunes filles, jeunes gens, qui n'ont pas fait
de latin. De M^{rs} avis de leur demander, outre le certificat
de capacité ou l'équivalent, l'examen de latin de la maturité
réale.

Mr. Oltramare remarque que le latin vient d'être renforcé
dans le projet maturité fédérale. Qu'une place plus grande
lui soit faite dans le programme de la section réelle à l'avenir.
La partie de latin du premier examen de licence ne suffit
pas pour certifier l'examen d'un candidat. Il opposerait
dans la proposition de Mr. le Doyen.

M. M. Gitter et Salk, et ~~autres~~ M. M. Oltramare et Curien
Naville appuient cette opinion, pensant qu'il faudrait deman-
der l'examen proprement dit de la maturité réelle, fait
dans les écoles de maturité, et non pas une œuvre plus facile.
Mr. Bernard Bouvier demande que le vote de la faculté
ne porte que sur les deux cas de M^{rs} Balaban et Carter.
Il aurait des incavements à proposer en principe tant sur
le programme du Diplôme de capacité sera peut-être pro-
chainement remanié. La faculté se range à cet avis,
faute aux deux aspirants à la licence mod. Mr. Bernard
Bouvier voudrait qu'en leur imposât ~~deux~~ ^{plus} un seul
examen supplémentaire de latin. Entre 2 programmes
de la maturité réelle et de la capacité littéraire, il y
a une distance telle qu'un examen de latin n'aurait
pas à rétablir l'égalité. Les examens en langue moderne
de la maturité sont beaucoup plus développés. Il faudrait
donc pour accorder l'équivalence, outre l'examen de latin,
demander aux aspirants l'examen d'allemand de la
maturité. C'est l'avis aussi de Mr. De Crie.

Mr. le Doyen craint que de nouvelles sciences nuisent à
la préparation du latin.

La faculté vote sur le ~~cas~~ ^{leur} M^{rs} Carter et Balaban.
à l'unanimité, elle impose l'examen de latin de la
maturité réelle avant de les admettre à la l^{re} mod.
La proposition de Mr. Bernard Bouvier est appuyée par 3 voix,
et repoussée par 3 voix. Un second vote donne 4 voix pour,
4 voix contre. La voix prépondérante de Mr. le Doyen n'étant
pas suffisante, ^{cette proposition} elle est écartée.

demande Drinceanu.

Mlle Drinceanu, qui a échoué aux examens de Diplôme de capacité de l'école supérieure j'j'f'f' et qui s'adressant à la faculté, demande pour les deux semestres d'hiver et d'été de l'année 1899-1900, si elle obtiendrait le diplôme en octobre 1900, lui soient respectivement comptés comme 1 semestre d'étude régulière.

Après un échange de vues entre les membres présents, le doyen conclut que Mlle Drinceanu ne doit pas compter sur cette faveur, mais que la faculté ~~demande~~ demande une réponse définitive plus tard. Soins levés à 6 h.

Le doyen
Adrien Naville

Vice-doyen
Bernard Bourrier

Séance du mercredi 7 janvier 1900

Présidence de Mr. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. le Prof. Bernard Bourrier, de Rue, Dapron, de Girard, Oltamare, Poutaleoni, Ritter, Redard, de Jausure, Sisk, Wertheimer

Ordre du jour: Programme du semestre d'été 1900; horaires du semestre d'été 1900.

Lecture du procès verbal qui est adopté.

Equivalence du diplôme de capacité littéraire avec la maturité réelle.

Mr. Oltamare fait connaître à la faculté la correspondance qu'il a eue avec M. le Directeur du collège au sujet de l'examen complémentaire de latin que la faculté demande à certains candidats à la licence. Le conseil du collège ne paraît pas considérer cet examen de latin comme suffisant à établir l'équivalence entre le Diplôme de capacité de l'école secondaire et la maturité réelle. Mr. Oltamare suit jusqu'à Lausanne un accord intervenu entre l'université et l'école sup. des jeunes filles, en vertu duquel les examens complémentaires au diplôme de l'école, en vue de l'équivalence, sont faits à l'école même. Il y aurait lieu d'examiner la même question à l'égard de la faculté supérieure pour qu'elle puisse elle-même à l'équivalence par de meilleurs programmes. Mr. le Doyen fait observer que tous les facultés, en particulier la Fac. de médecine, y sont intéressés et qu'il est peu probable que la Fac. de lettres consente à faire passer ces examens complémentaires aux étudiants

Séance extraordinaire
d'examen en mai 1900.

Nouveaux locaux de lettres

Mort du Dr. Wiede, priv.-docent

Programmes d'enseignement
pour le semestre d'été.

demande Pittard priv.-doc.

de toutes les facultés :

Mr. le Doyen annonce qu'il y aura en mai une session d'examen de la licence en lettres et de la licence en sciences sociales. - Il a reçu une lettre de Mr. Muret qui accepte sa nomination comme membre de la commission de la bibliothèque. - Il communique une lettre de Mr. le Président du Département qui ratifie l'accord intervenu entre la fac. de lettres et la fac. de droit sur la répartition des nouveaux locaux. Il fait remarquer seulement ^{qu'il n'y aura pas de} grand auditoire commun. ~~reconstruction~~ ~~des nouveaux locaux~~ ~~face à face~~ ~~les deux facultés~~. Mr. le Doyen a regardé que cet grand auditoire deviendra probablement indispensable à la fac. de lettres et probablement à d'autres facultés. - Mr. le Doyen communique enfin à la fac. la nouvelle de la mort du Dr. Wiede ancien privat-docent d'économie politique.

La fac. approuve les programmes d'enseignement, par le semestre d'été, de MM. Delamaré, Bernard Bonnier, Ritter, Muret, Nedard, Walthmeier, Gourd, de Jausure, Arrien Naville, De Que, Jethy, Paulaleoni, Dignay, de Jirard ; de MM. les priv.-docents Courvasier, Mercier, Nolet, Schneegans, Vulliet, Winiarski.

Mr. Eugène Pittard, maître au Collège, docteur en sciences, priv.-docent de la fac. de sciences, demande à la faculté d'agréer dans son programme du semestre d'été 1900, un cours qu'il donnerait sur "Chapitres choisis d'ethnologie générale" (population mal connue d'Europe, Basques, Finnois, etc.) Ce cours ne figurerait pas au programme de la fac. de sciences.

Mr. Paulaleoni expose la fac. à accorder cette autorisation. L'enseignement d'ethnologie, qui réunit peu d'étudiants en sciences, serait tout à fait à sa place dans la section de sciences sociales, et très utile, parce qu'il repose sur l'étude directe de faits, aux candidats à la licence. Mr. Paulaleoni estime que Mr. Eug. Pittard est capable de le donner d'une manière distinguée ; le leçon qu'il a entendue de lui, sa publication, les études qu'il a faites, son excellent maître l'ont servi dans cette opinion favorable.

Mr. de Que et Jethy voient de ce cours un complément très utile de leur enseignement d'histoire. Mr. de Jirard insiste sur le besoin de renforcer la préparation insuffisante de candidats à la licence sociale.

Mr. Bernard Bonnier exprime que la faculté s'est privée de ce qui aucun plan ne lui a encore été proposé pour préparer elle-même, en constituant son programme, la future école de sciences sociales.

Mr. de Jausure ajoute que les linguistes ne peuvent que se féliciter de l'introduction de ce cours dans le programme de sciences sociales.

le cours de

Mr. le Doyen fait observer que M. Pittard a été admis de droit, comme docteur en sciences, dans la Faculté de Sciences. On pourrait le faire dans la Faculté de Lettres comme cours de Sciences, ou plutôt qu'il fut admis, quoique privat-docent de la Fac. de Sciences à le donner dans la Faculté de Lettres.

Cette proposition est adoptée.

conférence de composition latine

Mr. Oltmanns tient à soumettre à la Faculté le cas d'étudiants qui suivent sa ^{causation} ~~causation~~ bènevole de composition latine, sans être d'ailleurs inscrits à aucun cours de latin. On demande si la Faculté l'enverrait à s'adresser à candidats à la licence qui veulent suivre cette conférence, s'ils n'ont au moins inscrits au cours de littérature latine. Plusieurs membres de la Faculté se prononcent dans ce sens. Mr. Oltmanns est parfaitement libre de n'admettre à une conférence qu'il organise en dehors de ses cours, que les étudiants qu'il lui plaît, et la condition qu'il indique serait d'autant plus légitime que l'élève de composition latine porte sur un sujet d'histoire littéraire.

licence soc. supér. de Mars.

Mr. Lefard consulte la Faculté sur la réponse qu'il doit faire aux candidats à la lic. de soc. supér. qui demandent si, en la session de Mars, l'interrogation par le système social s'étend ^{seulement} sur le cours fait par M. Lefard pendant le semestre d'hiver ou aussi sur le cours qui a été censé fait dans le semestre d'été par M. Favon. Mr. le Doyen répond que pleine liberté est laissée au professeur de régler cette question comme il l'entend.

La séance est levée à 5 heures.

Le doyen

Adrien Naville

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du samedi 24 février 1900, à 5 heures.

sous la présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen.

Présents: MM. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, De Cuse, Duproix, Gourd, Ed. Naville, Nicole, de Girard, Fontaleoni, Oltmanns, Redard, Seitz, Wertheimer, Wurcin.

Ordre du jour: leçon d'examen; demande Marcel Rouff; demande Blanc; demande Wittgen;

lecture du procès-verbal, qui est adopté.

demande Pittard

Mr. le Doyen communique le préavis du Bureau sur la demande de Mr. Eug. Pittard. Le Bureau estime que le titre de privat-docent a une valeur générale. Sur le préavis de la Faculté et du Bureau le Département a autorisé Mr. Pittard à annoncer son cours d'ethnologie dans le programme de la Faculté de Lettres. On a suivi les mêmes formes que si Mr. Pittard n'avait pas été installé.

Bibliothèque, salle 58

dans la Faculté des Sciences.

Mr. le Doyen annonce que le Déménagement de la Bibliothèque dans son nouveau local, salle 58, opéré sous la surveillance de Mr. le Bibliothécaire, s'est achevé.

M. M. Borgeaud et ~~de la Faculté~~ ^{jusqu'au} ~~travaux~~ ^{travaux} ont été libérés par un service militaire d'interruption de leurs leçons ^{du 10 mars}.

À une demande de Mr. Wuarcin relative à l'achat de livres par les professeurs au fur et à mesure des besoins de leur enseignement et sous leur responsabilité, Mr. le Doyen répond que Mr. le Bibliothécaire s'occupe par les acquisitions peu importantes. Les professeurs ont deux moyens de s'informer des acquisitions faites par la commission depuis l'impression du catalogue: le catalogue manuscrit, qui est tenu au courant et les fiches des livres nouveaux, qui occupent une case spéciale du fichier.

Séance extraordinaire d'examen

Mr. le Doyen présente le tableau des jours d'heures d'examen de la session de mai dans la dernière semaine du semestre. Le semestre d'été commencera effectivement le 17 avril. De plus Mr. Duproix de faire passer l'examen préliminaire de français des candidats à la licence sociale pour la session de juillet.

Mr. Nicole regrette que la Faculté ait admis d'une manière générale l'institution des sessions extraordinaires d'examen, qui imposent une surcharge aux professeurs et les peuvent d'ailleurs gêner dans leur enseignement.

demande Marcel Rouff

Mr. Marcel Rouff, licencié en philosophie de l'université de Paris, qui s'était déjà adressé à Mr. le Doyen pour savoir comment obtenir dans l'université de Genève un enseignement rétribué, demande à faire dans la Faculté, à titre de privat-docent, un cours de philosophie sur le sujet: la morale du progrès. ~~Il annonce la publication prochaine d'articles~~ ~~sur la philosophie des grands fondateurs grecs.~~ Les titres actuels sur lesquels Mr. Marcel Rouff appuie sa démarche sont trois publications: les Pélerin, roman; les Hautains, poésie avec préface d'Armand Silvestre; la Première d'Hernani, à propos en vers pour l'anniversaire de V. Hugo. Il annonce la prochaine publication d'articles sur la philosophie des grands légendes grecs, et la préparation d'une thèse de doctorat sur ce sujet: Essai de morale fondée sur l'histoire; psychologie des peuples.

Mr. le Doyen a prié M. M. Gourd et Bernard Bourrier d'examiner les ouvrages de Mr. Marcel Rouff. Ni l'un ni l'autre n'y ont rien trouvé qui justifie la demande de leur auteur à faire un enseignement de philosophie, mais ils y ont vu de l'artiste et une réelle habileté comme écrivain.

Mr. Ritter, qui a reçu de Mr. Levallois une lettre très favorable à Mr. Marcel

Barville,
Wuarcin.
demande
Mr. Eug.
général.
M. M.
la Faculté
de la salle

Rouff, détache de l'un de ses articles de journaux une singulière citation, à Genève représentée comme destinée à devenir la capitale du futur département du Léman.

M. Wertheimer encourage la Faculté à accorder à M. Rouff sa demande. C'est un jeune homme de vingt-trois ans très intelligent et laborieux, remarquablement qui a jeté ^{sa gourme} dans ses premières lettres. Un cours de lui aurait certainement de la valeur.

M. Hedard voudrait que l'on fût large dans l'admission des privat-docents. Même mauvais, un enseignement de privat-docent ne saurait compromettre la Faculté. Il accepterait M. Rouff à faire ses preuves à l'espérance.

M. M. Seth et Bernard Bowier font observer que le seul titre du candidat à faire un cours de philosophie est son titre de ~~privat~~ licencié, qui ne lui en confère pas le droit dans son pays.

M. Wertheimer propose que la Faculté ~~accorde~~ prévoie favorablement sur la demande de M. Rouff d'être privat-docent, et examine ensuite s'il doit faire un cours de philosophie ou de lettres. Elle pourrait le soumettre à une leçon d'épreuve sur un sujet de philosophie.

M. Borgeaud rappelle que le sénat a chargé une commission ~~de proposer~~ de examiner les mesures à prendre relativement à l'enseignement des privat-docents. Les propositions qu'il a rédigées en son nom ont été renvoyées au moment où serait discutée la situation des professeurs extraordinaires et des privat-docents. Il serait d'avis que la demande de M. Marcel Rouff fût renvoyée au même moment.

M. le Doyen, et avec lui M. M. De Cuse et Hedard, n'approuvent pas l'idée d'une leçon d'épreuve et préfèrent une réponse immédiate par oui ou par non. Une fois privat-docent à Genève, dit M. De Cuse, M. Rouff porterait probablement à Paris le titre de professeur libre.

M. Bernard Bowier n'appuiera pas non plus la proposition de M. Wertheimer. La Faculté qui prévoie sur l'admission des privat-docents et responsable de leur enseignement.

M. Edouard Naville ne comprendrait pas que la Faculté, appelée à ~~examiner~~ contrôler les titres des candidats, admit à enseigner la philosophie celui qui ne produit que des titres littéraires. Il propose que la demande de M. Marcel Rouff soit ~~accusée~~ refusée.

M. Fittet voudrait que M. le Doyen en lui annonçant la décision de la Faculté, si elle est négative, ne le décourageât pas par l'avenir.

La Faculté écarte la proposition de M. Wertheimer et vote en faveur de la proposition de M. Edouard Naville.

demande Blanc, lic. en méd.

M. Blanc, pasteur à Pesay (Neuchâtel) désire se présenter en octobre 1900 aux épreuves de la licence à sciences sociales.

+ la thèse de licence en
Méd. de Mr. Blanc portait
sur un sujet de philosophie.

Equivalence du diplôme de
capacité litt. avec la
maturité réelle.

2

M. Wittgen

de demande à être dispensé, comme licencié en théologie de Neuchâtel, du premier examen. Mr. le Doyen rend compte des études que ce titre implique, en philosophie et en théologie. Il y a donc que la dispense ne saurait être refusée par les parties de l'examen qui concernent la philosophie et l'histoire de la philosophie.

Mr. de Férard insiste sur la nécessité de la préparation historique. M. M. De Cœur et Seik croient que la dispense totale constituerait une injustice à l'égard des autres candidats pour qui la préparation du premier examen, avec des conférences et des ~~présentent~~ travaux, suppose un travail considérable. Mr. De Cœur propose que la Faculté, dispensant Mr. Blanc des autres épreuves, l'invite à subir l'examen d'histoire ~~écrite~~ complet à l'écrit, et, à l'oral, sur les institutions politiques.

Cette proposition est adoptée.

Mr. le Doyen rend compte d'une lettre adressée à Mr. le Recteur par Mr. le Directeur de l'École secondaire et supérieure de jeunes filles. Il s'agit du accord à établir entre son école et l'université. Une année supplémentaire serait créée, dont le programme comprendrait en première ligne les mathématiques et le latin. Les aspirants à l'université subiraient un examen de latin à l'école.

Mr. De Cœur voudrait que ces épreuves fussent élevées. Il cite l'exemple des élèves sortant de l'école sup. d'Athènes qui devaient, s'ils veulent entrer à l'université, acquiescer le baccalauréat en lettres.

Mr. Oltramare, qui croit que le Directeur de l'École second. et sup. confond l'immatriculation avec l'accès aux examens, ne se contenterait pas d'un examen fait dans l'école et sans contrôle. Selon lui cet examen lui conférerait l'équivalence avec la maturité réelle, fut fait par le collège, selon un règlement arrêté par l'université et le collège.

Mr. Bernard Bourcier rappelle l'inégalité entre le programme du diplôme de capacité et la maturité réelle quant aux langues vivantes. L'année supplémentaire devrait servir à renforcer les connaissances des aspirants en langues vivantes, et, d'une façon générale, l'étude du français devrait être ~~renforcée~~ renforcée par le diplôme de capacité comme pour l'admission à l'université.

Mr. Seik voudrait aussi que le programme de l'année supplémentaire rapprochât autant que possible la préparation des aspirants de celle de la maturité réelle et que l'examen ~~correspond~~ de latin eût lieu au collège.

Mr. Wittgen, auteur d'ouvrages sur les Huguenots et les Vaudois a demandé le titre de Docteur honoris causa. — Séance levée à 7 heures

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bourcier

Séance du jeudi 22 mars¹⁹⁰⁰ à Gênes

Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen.

Présent: M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, Duproix, Nicole,
Ottomare, Rötter, Wuarin.

Ordre du jour: Proposition de démarche auprès de Mr. Pantaleoni.

Le secrétaire n'ayant pas eu le temps de se préparer pour cette séance annoncée la veille, il donnera lecture du précédent procès verbal à la prochaine séance.

démarches auprès de
Mr. Pantaleoni.

Mr. le Doyen rappelle à la Faculté que Mr. Pantaleoni vient d'être nommé par le collège électoral de Macerata, député au Parlement Italien. De hésite à accepter. Mr. le Doyen a rédigé un projet d'adresse de la Faculté à Mr. Pantaleoni pour l'engager à rester à Genève. Mr. le Doyen de la Faculté de droit et prêt à appuyer ce vœu de la Faculté d'actes. Sur l'initiative de Mr. le Doyen, les étudiants genevois préparent une adresse qui exprimerait le même vœu à Mr. Pantaleoni.

M. M. De Cne, de Fitard, Goud et Muret, empêchés d'assister à la séance, déclarent par lettre s'associer à toute démarche faite par la Faculté pour retenir le professeur d'économie politique.

Mr. Nicole estime qu'il y a des chances pour que Mr. Pantaleoni se décide à rester à Genève. Il vaudrait une démarche collective de tous les professeurs par l'y engager.

En l'absence de plusieurs d'entre eux et pour ne pas perdre le temps, Mr. le Doyen propose que l'adresse soit signée et présentée à Mr. Pantaleoni par cinq professeurs au nom de la Faculté unanime. La délégation pourrait être composée de M. M. Rötter, Nicole, Wuarin et Bernard Bouvier accompagnant le Doyen. Adopté.

Compte rendu des
examens de mars 1900.

Mr. le Doyen rend compte du résultat des examens: Mr. Alexis François a reçu le diplôme de licencié ès lettres (classiques); Mrs Dames Stanislas Horzewska de Voglenova ont reçu le diplôme de licencié ès sciences sociales.

Mr. H. Borgeaud, sur la proposition du jury, est admis à subir de nouveau en juillet l'épreuve de composition latine du second examen de licence par se présenter à l'oral.

Mlle Voglenova a fait usage de l'art. 46: épreuves supplémentaires, mais comme elle n'a pas obtenu la note 4^{te} qui la rend valable, il n'en a pas été tenu compte.

Le Doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du samedi 28 avril, à 5 heures

Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. les Professeurs Borgeaud, Bernard Bowrier, Duproix, Gourd, de Girard, Oetramare, Redard, Seitz.

Lecture de ~~deux~~ procès verbaux des deux dernières séances, qui sont adoptés.

Mlle Zornitza et Nicoleva

Mr. le doyen annonce que Mlle Zornitza et Nicoleva ont subi avec succès l'examen préliminaire de français par la licence 3^e sc. sociales.

Certificat d'aptitude du
Séminaire, session de Mars.

Dans la session de Mars des examens du séminaire pour le certificat d'aptitude, les deux candidats, M. M. Madsen et Foerster ont été admis "avec approbation".

M. Pantaleoni, député
à la chambre italienne

Mr. le doyen rend compte des démarches diverses qui ont été faites auprès de M. Pantaleoni pour le prier de ne pas quitter son enseignement à Genève. En même temps que la délégation de la faculté, Mr. Pantaleoni a reçu une lettre du chef du Département de l'Instr. Publique, une lettre du Rector, une lettre du doyen de la faculté de droit et une allégeance d'une trentaine d'étudiants suisses genevois.

Dispense des droits d'ins-
cription.

La dispense des droits d'inscription est accordée à M. M. Keller et Dick; à M^{me} Cartier, Chronel et Lafard, fonctionnaires de l'Instr. Publique; à M^{lle} Dizet, aspirante à la licence 3^e sc. sociales; à M. M. Portier, Pistor et Duvet, candidats à la licence 3^e lettres; à Mr. Fehlmann, de Thourne, qui vient, muni de la maturité réelle de Berne, pour faire des études en lettres modernes.

M. Pierre Bovet, candidat
à la licence en philosophie

Mr. Pierre Bovet, licencié en lettres classiques, de Neuchâtel, candidat au second examen de la licence en philosophie, soumet à la Fac. le choix qu'il a fait d'une période de l'Hist. de la philosophie (Phil. grecque jusqu'à et y compris Platon) et des textes à expliquer (Platon, République, VI et VII; Platon - Bacon, Novum organum). Sur la proposition de M. M. Gourd et A. Naville, ce choix est accepté.

Programme proposé par
l'Ecole second. et sup.
pour le raccord avec
l'université.

Mr. le doyen présente à la faculté le programme proposé par le Directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles pour l'année supplémentaire préparatoire à l'université. Le Directeur ^{approuverait} ~~seul~~ ~~accorde~~ la mesure générale s'agissant des examens de l'année complémentaire de toute ancienne élève de l'Ecole qui voudrait s'inscrire à l'université. ~~La discussion~~ Les jugements actuellement émis par la faculté auront pour effet d'éclairer ceux de ses membres qui siégeront prochainement dans la commission mixte.

M. Oetramare remarque que les conditions proposées sont absolument différentes de celles auxquelles sont soumis les jeunes gens. Il n'approuverait pas une spécialisation de l'enseignement dans l'Ecole sup. en vue de différentes Facultés. On indique la suppression à faire dans ce programme de l'histoire de la civilisation ^{et de l'hist. de la philosophie} et on propose de les remplacer par un cours de

Liste d'auteurs de
licence. Suppression de
auteurs grecs et latins
au 2^e examen de lic. clas.

logique et de psychologie. Mr. Jourdain estime que l'enseignement de l'année supplémentaire devrait porter principalement sur le latin, la géométrie et l'algèbre, comme instrument de culture générale. Plusieurs professeurs insistent sur l'importance qu'il y aurait à ce que les élèves de l'année supplémentaire fussent scierés à penser et à travailler par elles-mêmes, sur la nécessité de bonnes méthodes plutôt que d'un programme trop chargé.

Mr. Borgeaud croit préférable d'augmenter même de l'école sup., de renforcer le diplôme de capacité par une déplus et de le déclarer ensuite équivalent à la maturité par l'immatriculation. La Faculté passe à la discussion de la liste d'auteurs par la licence.

Mr. Ultramare voudrait supprimer la liste d'auteurs latins par le second examen. L'oral du second examen n'est que la répétition de l'oral du premier. Il y a quelque chose de factice dans ces deux séries d'auteurs. Un meilleur système serait la liste choisie par le candidat d'une œuvre complète, qu'il ferait approuver avant l'examen par le professeur interrogé de la Faculté. A l'examen, le professeur, au lieu d'une question tirée au sort, l'interrogerait librement et à fond sur l'auteur désigné.

Mr. Nicole appuie cette proposition. Le programme y gagnerait; il serait moins chargé. Les exercices d'interprétation ~~paragraphe~~ ^{paragraphe} ont actuellement un caractère trop utilitaire y gagneraient aussi. De tout de la délibération que plusieurs membres de la Faculté approuveraient qu'une expérience fut faite. Elle porterait d'abord sur les auteurs latins et grecs du second examen en 1902. On reproduirait par cette partie de l'examen l'article du règlement de la licence en histoire qui dit: "les candidats désignant avec l'assentiment de la Faculté les textes sur lesquels ils désirent être interrogés".

Par 3 voix, et sans opposition, la Faculté décide que par le second examen de la licence 5 lettres choisies en 1902 la liste d'auteurs grecs et latins est supprimée. Les candidats soumettront 3 mois à l'avance à l'approbation de la Faculté, le choix qu'ils auront fait de textes à expliquer (trois mois au moins).

Séance levée à 7 heures

Le doyen

Adrien Naville

Le secrétaire

Bernard Bourdier

Séance du Samedi 19 mai 1900, à 5 heures
 sous la présidence de Mr. le prof. Adrien Naville, doyen
 Présents: M. le Prof. Boegeant, Bernard Bouvier, De Crie, Dupron, Goud, Muset, Oltramare, Pantaleoni, Redard, Ritter, Seitz et Westheimer.

Ordre du jour: Programmes et horaires d'hiver 1900/1901; Histoire des apories sociales; Tests de licence.

Lecture du procès verbal, qui est adopté.

Mr. Pantaleoni remercie la Faculté de ses démarches bienveillantes auprès de lui. De attend, pour y répondre officiellement, le résultat des prochaines élections de la chambre italienne.

Mr. le Doyen rend compte des inscriptions du présent semestre; il y aura au moins 115 étudiants réguliers.

Bibliothèque, Don
 Gust. Moynier.

De engage les professeurs à signaler à leurs étudiants le catalogue de la bibliothèque, dont 75 exemplaires ont été déjà vendus.

De annonce à la Faculté le don fait à la Bibliothèque, par M. Gustave Moynier d'un très considérable d'ouvrages et revues relatif à l'économie politique et aux sciences sociales.

Bourgeois, Roch, candidat à la licence.

Mr. Henri Bourgeois, candidat en lettres, se présentera en juillet à l'épreuve unique de composition latine du 2^e examen de la licence classique, conformément à une proposition du jury.

Mr. Ch. Roch, candidat à la lic. 3^e soc. ~~de~~ indique comme branche spéciale par l'interposition de philosophie, l'esthétique. accordé.

Programmes des cours
 du semestre d'hiver 1900-01.

M. le Professeur présentant leurs programmes d'enseignement pendant le prochain semestre d'hiver.

Mr. Muset propose une modification dans la répartition de 23 heures d'enseignement. ~~de~~ a l'intention de consacrer 3 heures au lieu de 2 à la grammaire historique des langues romanes en y comprenant une introduction générale des langues romanes. Les étudiants qui ne voudraient entendre que cette partie d'introduction seraient ~~autorisés~~ à ne s'inscrire que pour une heure et à suivre les 22 heures du cours au commencement du semestre. Pour ne pas diminuer le nombre d'heures de conférence, Mr. Muset, à titre d'essai pendant un semestre, réduirait le cours de littérature de deux à une heure par semaine. Après un échange amical de vues entre quelques professeurs, ~~ce projet~~ plan est ratifié.

Parmi les programmes soumis par les privat-docents, la Faculté observe le titre indiqué par Mr. Emile Junant: "Critique des principaux faits de l'histoire ^{par un vote} du goe, Répertoire", et exprime le vœu qu'il soit modifié.

Chaire extraordinaire
des systèmes sociaux.

Mr. le Doyen expose la situation faite au professeur étranger de systèmes sociaux, Mr. de Girard, qui a été nommé par un an. Il a reçu de M. de Girard une lettre où celui-ci indique comment il concevait cet enseignement, qui est en réalité une histoire des idées et des institutions économiques. Mr. de Girard voudrait pouvoir étendre son cours sur deux années, en l'intitulant: Histoire des systèmes sociaux. Mr. Pantaleoni appuie l'idée de changer le titre. Mr. Bernard Bouvier voudrait que la Faculté ne se prononçât que sur cette question du titre. En proposant sa modification, dans le sens indiqué par Mr. de Girard, elle exprimerait assez clairement son désir de voir le même professeur continuer son enseignement et réserverait cependant son opinion sur la répartition partielle ou totale du plan d'étude des sciences sociales. Cette manière de voir est appuyée par M. M. Ultramare, Jourd et De Crie.

Mr. Muret serait d'avis que la Faculté engageât son Doyen à proposer ~~au chef du Département~~ au chef du Département la question: avec vous l'intention de nommer à nouveau M. de Girard? Ce serait l'occasion de lui faire savoir, ~~par~~ mais sans qu'elle eût émis un ~~avis~~ ^{en effet} sur ce point, ne lui a pas demandé, que c'est le vœu de la Faculté. Cette proposition est appuyée par Mr. Jetté et approuvée par Mr. le Doyen. Mr. Jetté craint au contraire qu'une pareille démarche ne produisît de la part du Département des décisions inattendues.

Mr. Bernard Bouvier avait formulé sa proposition en ces termes: "La Faculté, très désireuse de voir M. de Girard continuer son enseignement, préfère attendre pour se prononcer sur sa demande que le Département lui ait ~~présenté sa proposition~~ ^{présenté sa proposition} invitée à la faire". Mr. Bernard Bouvier retire sa proposition devant celle de M. Muret.

Mr. Jourd appuie la proposition Muret, d'une démarche personnelle du Doyen au Département.

Mr. le Doyen fait une autre proposition sur laquelle la Faculté est appelée à voter: "La Faculté émet le vœu que l'enseignement des systèmes sociaux soit continué l'année prochaine

+ et dans le sens des propositions dans les mêmes conditions que pendant l'année présente" que contient la lettre de M. de Girard. Cette proposition est adoptée par 5 voix contre 4.

Séance levée à 7 heures.

Le doyen
Adrien Auvill


Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du 7 juin 1900, à 5 heures

Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. le Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, Duproix, Muret, Pitter, Seitz.

Ordre du jour. Préavis sur la durée des fonctions du professeur de systèmes sociaux. Nomination du doyen et du secrétaire. Vote par la licence. Sanction des travaux de conférences.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Mr. le doyen a déjà fait des démarches et les renouvelera pour qu'il soit mis fin aux répétitions, invitant des ouvriers, qui fassent les leçons.

M. Vasileva.

Mlle Vasileva, candidate à la lic. S. sc. soc. a choisi comme branche de philosophie, la ~~psychologie~~ ^{psychologie} générale.

de Girard professeur
souterrain.

Mr. le Président du Département demande à la Faculté son avis sur la nomination par 3 années de M. de Girard comme professeur extraordinaire d'histoire des systèmes sociaux. La Faculté répond à l'unanimité par un préavis favorable, par trois années.

A. Naville réélu doyen.

Elle procède ensuite à l'élection de son doyen et du secrétaire.

Bernard Bouvier réélu
secrétaire.

Mr. Adrien Naville est élu doyen, par cinq voix sur six votants.

Mr. Bernard Bouvier est élu secrétaire, par quatre voix sur six votants.

Mr. Pitter demande qu'il soit fait mention au procès-verbal des sentiments de reconnaissance des membres de la Faculté pour l'activité et l'activité ^{et prévoyance} du doyen et du bon service du secrétaire.

Liste des auteurs de licences

La Faculté adopte, en demandant des indications plus précises sur quelques points, les modifications proposées aux listes d'auteurs de la licence. Elle appuie le vœu exprimé par M. Muret que ces listes ne ^{contiennent} ~~contiennent~~ pas, à moins que ce ne soit indispensable, la désignation d'éditions spéciales.

organisation du sémi-
naire des sciences sociales.

Par passage au quatrième article de l'ordre du jour, M. le doyen rend compte d'une conférence qu'il a convoquée entre quelques professeurs sur l'organisation d'un séminaire de sciences politiques et sociales. Elle n'a pas donné lieu à des propositions formelles pour le moment. Mais il veut à désirer que les professeurs stimulent les étudiants à entreprendre des travaux originaux, auxquels on attendrait mieux, et pourrait donner la sanction d'attestation individuelle ou collective. Des idées intéressantes ^{avaient} ~~ont~~ été émises sur le rôle que ces travaux personnels, faits en conférence, pourraient jouer dans l'examen même. Une commission a été nommée, il y a un an, par la Faculté, pour examiner l'application possible de ces idées. M. le doyen invite M. Seitz à rapporter sur la constitution de cette commission, dont les membres étaient avec lui M. M. Paulsen et B. Bouvier.

Sanction des travaux
faits en conférence.

Dans la séance de faculté du 1^{er} juin 1899, M. Jéty avait présenté une proposition qui tendait à accorder dans l'appréciation des examens de licence un coefficient aux travaux de séminaire. La commission nommée par l'examen, dans sa réunion du 15 juin 1899, a conclu à la proposition suivante: "Dans la fixation des épreuves écrites du second examen de licence, le travail fait par le candidat dans les conférences, entre en ligne de compte pour le tiers du maximum."

Le candidat peut demander, en s'inscrivant pour l'examen, qu'il soit tenu compte uniquement des épreuves d'examen.

En ajoutant à cette proposition le motif qui l'a inspiré, M. Jéty insiste sur le fait que la commission tenait surtout à favoriser le travail personnel des étudiants et qu'elle proposait ce mode de faire plus simple pour qu'il fût plus vite applicable.

M. Muret vat et incavement dans la ~~matière~~ proposition de la commission qu'elle ne permettrait pas au candidat de surélever sa note d'examen si l'examen est médiocre. Il voudrait que le candidat pût ajouter sa note de travail de séminaire à celle de l'examen.

M. Borgeaud signale l'idée émise par M. Bernard Bouvier dans la conférence officielle des professeurs, et qui lui paraît la plus propre à encourager le travail personnel en conférence. Ce serait d'autoriser les candidats à remplacer telle épreuve de l'examen, écrite ou orale, par une dissertation sur la même branche, présentée dans un délai déterminé avant l'examen.

M. Bernard Bouvier expose les motifs qui ont motivé depuis un an son opinion. Il ne voudrait pas que les professeurs interviennent, en dehors du jury, dans l'appréciation de l'examen par des notes données aux travaux faits en conférence. Le travail en conférence ne consiste d'ailleurs pas seulement de dissertation, qu'il s'agit d'apprécier par un chiffre, mais aussi de questions orales et de discussions. Puis, en accordant aux travaux présentés en conférence une note qui compterait dans l'appréciation totale de l'examen, on accorderait une prime aux candidats qui le préparent dans la faculté. Quel moyen les candidats venus du dehors auront-ils de faire valoir les travaux personnels? Il paraît donc préférable d'examiner de quelles épreuves de l'examen, et dans quelle mesure, pourrait être dispensé le candidat qui présenterait au jury, avant la session, un ou plusieurs travaux personnels. M. Bernard Bouvier pense que cette dispense, en tout cas limitée au second examen, devrait porter sur l'une des épreuves écrites.

Les membres présents de la Faculté ont déclaré tous partisans des idées qui ont inspiré en 1893 la proposition de m.m. Bœhly et Bourgeaud. Ils sont favorables à l'application que M. Bernard Bouvier voudrait lui donner. Mais ils estiment qu'il y a lieu d'examiner ce qui a déjà été fait dans ce sens d'autres universités, et de discuter sur une proposition déterminée. La commission nommée en 1893 est chargée de ce nouveau travail.

Séance levée à 7 heures.

Le doyen

Adrien Naville

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du samedi 23 juin ¹⁹⁰⁰ à 5 heures

Présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen

Présents. M.m. les Prof. Bernard Bouvier, Deque, Gourd, Muret, Redard, Ritter, de Sansure, Litz.

Mise du jour : examen d'examen ; demande de Mlle Fromkova (équivalence) ; projet de lectures populaires (Mr. Redard).

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Mr. le Doyen présente le tableau des examens par la session de juillet.

L'examen préliminaire de français des candidats à la licence sociale et commerciale le 7 juillet pour la direction de Mr. Wuarin.

demande Fromkova

Mlle Fromkova a l'intention de représenter à la licence 3 lettres modernes, par l'allemand et l'anglais. Elle possède le certificat d'études du gymnase de Gabrovo. ~~Cette école~~ qui n'implique pas l'étude de l'allemand.

Mr. Ritter propose que, puisqu'elle sera examinée sur l'allemand à la licence, le lycée lui soit compté comme équivalent dans les études préparatoires.

Mr. le Doyen, Mr. Bernard Bouvier tiendraient à ce qu'elle passât un examen préliminaire d'allemand. Mr. Muret voudrait que cet examen fût fait en dehors de la Faculté. Ce sera plus facile, répond Mr. le Doyen, pendant l'année supplémentaire sera instituée dans l'école sup. des jeunes filles.

La proposition de Mr. Ritter réunit 2 voix. Par 6 voix, la Faculté décide que Mlle Fromkova subira un examen préliminaire d'allemand.

doctorat Veeland

Mr. Veeland, ancien étudiant à Paris, M. A. de l'université de Princeton (New-Jersey, Etat-Unis) et professeur suppléant de cette université, a l'intention de représenter au doctorat 3 lettres avec une thèse sur "l'influence de Harlowe sur la H. - Héloïse".

Mr. Ritter étine les titres actuels de Mr. Vreeland qui valent à la licence & lettres.

Mr. Muret a parcouru le préface des Morceaux choisis de Gibbon publiés par Mr. Vreeland. Elle dénote de connaissances solides et un jugement personnel. Mr. Muret appuie l'équivalence: mais il voudrait qu'elle ne fût déclarée qu'après présentation de la thèse. De fait éviter de conférer une équivalence à un candidat pu, sans se présenter au doctorat, ou s'en prévaloir auprès d'une autre université.

Cette proposition rencontre l'assentiment de plusieurs membres de la Faculté.

Mr. Ritter donne lecture du sommaire des chapitres du travail de Mr. Vreeland. Ce résumé, rédigé en un français approximatif, inspire des scrupules à M. M. Ledard, Muret et Bernard Bouvier.

Mr. le Doyen propose que la Faculté impose à Mr. Vreeland le second examen de la licence & lettres.

Mr. Muret, appuyé par M. M. Ritter, Ledard et Bernard Bouvier, combat cette proposition, qui aurait d'incalculable d'obliger le candidat un travail peu intéressant, au lieu de renforcer les études préparatoires à son sujet thèse. De propose que la Faculté réponde si elle s'apprête à examiner une thèse de Mr. Vreeland. Il est entendu que ce travail devra prouver une connaissance plus solide d'hygiène ^{originale} de la langue et des questions littéraires.

Cette proposition est adoptée par 5 voix.

La proposition relative à des lectures populaires, annoncée par Mr. Ledard, est renvoyée à une prochaine séance.

Séance levée à 7 heures.

Le doyen

Adrien Naville

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 1^{er} octobre 1900, à 4 heures

Sous la Présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. De Croux, Dupuis, de Girard, ~~Naville~~, Ottomare, Ledard, Ritter, Lutz, Wuarin.

Ordre du jour: Session d'examen; demande de M. Pantaleoni (cours de remplacement); affaires courantes.

Mr. le Doyen communique le projet du tableau des examens de la

Suppléance Pantaleoni.

session d'automne : sciences annuels, baccalauréat, licence 3 lettres, licence sciences sociales. Ce projet est adopté.

M. le Doyen a dû convoquer d'urgence la faculté pour examiner la proposition de M. Pantaleoni. après avoir donné lecture de l'article 14 du règlement intérieur, il expose les faits suivants : M. Pantaleoni a été élu par la seconde fois député au Parlement italien ; la décision sur la validation de son élection ne sera prise au plus tôt fin en novembre ou décembre prochain. M. Pantaleoni a écrit à M. le Doyen, le 24 juillet dernier, une lettre dans laquelle il demande de pouvoir se faire remplacer pendant ses absences, par M. le Vicomte Canbe de Estrade. de se chargerait des frais résultant de ce mode de faire, s'il est approuvé par la faculté, le Bureau du Sénat et le Département. — M. le Doyen a répondu que cette proposition était inacceptable.

Le 7 août, M. Pantaleoni a adressé une lettre à M. le Président du Département par lui demander de nommer un suppléant pendant six mois, à ses frais. De plus, M. Pantaleoni offre, toutes les fois qu'il serait à Genève, quelques leçons destinées aux étudiants avancés. Comme suppléant, il recommande M. Canbe de Estrade, sur qui il donne quelques renseignements. M. Pantaleoni agit naïvement, dans toute cette affaire, sans avec l'agrément de la faculté. Il y a donc deux questions distinctes : une demande de censure de six mois ; la proposition de désigner M. Canbe de Estrade comme suppléant.

M. le Doyen a réuni quelques renseignements sur le personnage recommandé par M. Pantaleoni par le suppléant M. Bouling, directeur de l'école des sciences politiques, à Paris, tient M. de Estrade pour un homme capable, mais un peu timide. De la censure d'ailleurs assez peu. — Un sociologue français distingué, qui demande à ne pas être nommé, a rencontré dans un voyage M. de Estrade, qui a produit sur lui une impression favorable, tout en lui paraissant avoir peut-être "plus de complaisance que de profondeur."

La discussion s'ouvre sur les deux questions soumises à la faculté. M. Gitter demande ce qui se passerait si l'élection de M. Pantaleoni est validée. Y aurait-il une, peut-être même plusieurs demandes de censure ?

M. le Doyen termine, d'après un passage de la lettre de M. Pantaleoni que ce dernier demande un congé pour attendre le moment de la validation et prendre une décision définitive.

M. Wuasin propose de répondre oui aux deux demandes de M. Pantaleoni.
M. De Crie estime qu'il faut répondre oui à la demande actuelle de cours sans engager l'avenir. Quant au remplaçant, on ne peut guère aller contre les vœux de M. Pantaleoni, puisqu'il ne s'agit que d'un semestre. M. De Crie regrette que M. D. de trad n'ait pas de grades universitaires. De même parce que la lettre adressée au Département indique nettement qu'il s'agit d'un cours de 22 mois accordé jusqu'au moment où la validation sera prononcée ou refusée.

M. Gitter voudrait voir la période d'indécision réduite à son minimum. En cas de validation avant le fin du cours, la place devrait aussitôt être déclarée vacante.

M. M. de Girard et Jeth prennent encore le parole, et la Faculté passe aux votes. Le premier en faveur d'un cours à accorder à M. Pantaleoni pendant le semestre d'hiver est voté à l'unanimité.

La Faculté déclare, à l'unanimité, qu'elle n'a pas d'objection à faire au choix du suppléant indiqué par M. Pantaleoni.

Salles de cours de la Faculté.

M. Gitter demande quelques renseignements sur l'état des travaux dans le bâtiment universitaire, et sur les salles qui seront disponibles le 15 octobre prochain.

M. le Doyen répond que la Faculté de droit, pour commencer, de 4 salles. La cinquième, l'ancienne salle du Sénat, devenue salle de conférences - ne sera disponible que quelques temps après l'ouverture des leçons. L'architecte chargé des travaux assure que, dès le 15 octobre, il n'y aura plus dans le bâtiment de nuit ~~prohibée~~ de sa transformation. La réa a été levée à 5 heures.

Le doyen
Adrien Naville

de présent procès-verbal a été rédigé, en l'absence du secrétaire, par M. Ch. SETH.

Séance du 27 octobre 1900, à 4 heures (salle des professeurs)

Sous la présidence de M. Adrien Naville, doyen

Présent: M. M. les Prof. Bogaard, Bernard Bouvier, De Crie, Duproix, Goud, Pantaleoni, Nedard, Gitter, Seth, Wuasin.

Ordre du jour. Résultat des examens; Exemption de finances; prix Annuel; demandes, Roeder (Bacc.); Halm, Sachten (licence); Mayor, Meglan, (Doctorat); Clapared.
Lecture des deux derniers procès-verbaux, qui sont adoptés.

(priv. doc); prop. Nedard;
ghidoneco (lic. y d.); affaires
corantes.

M. le Doyen distribue des sculptures de la broderie: "Magyar, et Roumain devant l'histoire", par l'auteur, Mr. Xenopol, professeur à l'université de Dorog, lui a envoyé.

Compte rendu des
examens de la session
de juillet 1900.

De rend compte des résultats des examens, de la session, de juillet:
ont été nommés, bacheliers: M.M. Emil Jacter, Kaufmann et Deonna,
licenciés en lettres classiques: M.M. Ch. Werner et G. Welter,
licenciés en lettres modernes: M. Albert March;
licencié en histoire: M. Brégois;
licencié en philosophie: M. Pierre Bovet.

De la session d'octobre: M. Jean Debit a passé le I^{er} examen de la licence.

Des examens de Mr. Blanc, pasteur à Besençon, candidat à la licence
sciences sociales, ont été jugés distingués. Sur une bande, le
Droit constitutionnel comparé, qui a été introduite au programme
par la dernière révision, M. Blanc, qui s'était préparé en
suivant le programme antérieur, n'était pas en mesure de répondre.
Il avait fait d'ailleurs, un bon examen de législation comparée.
Le jury a proposé à l'unanimité (M.M. Borgeaud, Maréchal,
Pantaleoni, Unger) que les examens fussent déclarés valables et
le candidat admis.

La Faculté, après avoir entendu M. Unger, qui proposa que
le candidat soit mis au bénéfice du règlement antérieur, et
Mr. De Cne, qui vint dans l'incident un avertissement à
ne pas accorder trop facilement la dispense d'une partie des
examens à des candidats qui n'ont pas étudié de la Faculté,
la Faculté déclare M. Blanc licencié en sciences sociales.
La dispense des contributions universitaires est accordée à:
Mlle Randaud, M.M. Dick et M. Schmidt, fonctionnaires de
l'enseignement; à Mlle Digeon, M.M. Duval, Lucien Marti,
Luis Costas, K. Fehlmann, étudiants suisses.

Jury du prix Annid

M. le Doyen annonce que deux travaux ont été remis, à
l'échéance du 15 octobre, par le concours Annid: l'un, de
M. Perdrigot, étudiant en théologie, sur "Jansénius et la Réforme";
l'autre, un cahier de poésies détachées de Mlle Hélène Noville.
La Faculté décide que l'article nouveau de la charte du prix,
qui réserve une somme de fr. 300 aux membres du jury, sera
appliqué.

Elle nomme membres du jury: M.M. Bernard Bousier, De Cne,
autres professeurs; M.M. Ed. Tavan et H. Maystre. Comme
suppléant, elle désigne M. Alfred Dufour.

M. Bernard Bouvier fait observer que l'article nouveau de la charte prévoit l'emploi d'une partie de cette somme pour faire mieux connaître le ^{cancer} ~~jeu~~ ^{amid}. Le proposait de faire imprimer une feuille qui porterait le règlement du cancer, le liste des membres, causes d'origine, etc.

M. Gedard voudrait que les autres prix de la faculté fussent mis au bénéfice de cette publicité. on fait remarquer que le cancer, amid a une organisation spéciale.

La proposition de M. Bernard Bouvier est adoptée.

Demande Roeder

M. Roeder, ^{ancien élève de} ~~maître de~~ un petit séminaire belge, candidat au baccalauréat, qui a passé des examens de matriculation de l'université de Louvain, demande à être dispensé complètement ou partiellement (art. 38 § 2) des épreuves orales.

Sur la proposition de M. le Doyen, la faculté charge une commission, composée de M. M. Nicole, Oltramare et Bernard Bouvier, d'examiner les documents soumis par M. Roeder.

Demande Hahn, Pachtén

Mesdemoiselles Hahn et Pachtén, qui ont obtenu le certificat de capacité de l'école normale en juin 1900, s'annoncent comme candidates à la licence 3 lettres modernes. M. le

Doyen expose que la faculté s'oppose à elles, comme elle l'a fait dans les cas analogues, l'examen de latin de la matricule réelle. faut-il s'en dispenser?

M. Bernard Bouvier, qui il semble urgent et dangereux de rendre l'accès de la licence plus facile aux étudiants, qui ont étudié, voudrait que l'on obligeât ces deux candidates à faire un stage dans la classe complémentaire, etc. de l'accordement, qui n'eût dû être créée par le grand conseil. Il voudrait au moins qu'au lieu de l'examen de latin, les candidates fussent obligées d'opposer un examen sur la grammaire-histoire de français.

M. Gedard invoque en faveur de mesdemoiselles Hahn et Pachtén le précédent. Une mesure spéciale aurait un caractère rétroactif. Le propos qu'elles subissent l'examen sur le latin et l'allemand. Cette proposition est adoptée.

Demande Féquière

Mlle Féquière, institutrice diplômée libre, qui est candidate à la licence moderne, aura à subir un examen préliminaire de latin et d'allemand.

La demande de M. Mayer sera examinée après que M. le Doyen aura reçu sa note, puis il lui sera communiqué.

Demande doctores Meylan

Mlle Meylan, licenciée en lettres mod. de Langue

depuis 1894, actuellement maître d'école sup. des jeunes filles de Bryn-Mawr, à New York, demande à présenter, pour obtenir le diplôme de Docteur ès lettres, une thèse sur l'éducation des femmes aux Etats-Unis.

La Faculté admet-elle l'équivalence demandée de la licence ès lettres de Langue avec celle d'histoire?

M. De Lue craint qu'il n'y ait injustice par nos licenciés à accorder trop facilement l'équivalence. M. Jourd rappelle que la licence de Neuchâtel a été admise comme équivalente au I^{er} examen de notre licence.

M. Jeik accorderait l'équivalence dans le cas particulier, parce que Mlle Meylan a ajouté à son diplôme le mérite de quatre années d'enseignement à Bryn Mawr, école que M. Dagnaz dit être d'une des premières des Etats-Unis.

M. De Lue propose de n'accorder l'équivalence que par le I^{er} examen de la licence.

M. Borjeaud n'hésite pas d'inscrire à un candidat un long travail de mémorisation. Dans le cas particulier, il pense comme M. le Doyen, que lettre de professeur à Bryn-Mawr a du poids, et qu'il serait heureux pour notre ^{Faculté} ~~université~~ d'avoir un gradué dans cette haute école américaine.

M. M. Jourd et Benoit Bavier insistent pour que si l'équivalence est accordée à Mlle Meylan, la Faculté se déclare par elle n'établir pas un précédent, mais qu'elle tienne compte de ses lettres particulières qu'elle a acquies depuis sa licence. Les membres de la Faculté se déclarent d'accord, et entendent que, dans ces conditions, l'équivalence soit accordée à Mlle Meylan.

La délibération porte sur le sujet proposé par le thèse.

M. Dagnaz estime qu'aujourd'hui cette thèse, qui a un caractère manuscrit, ne saurait être originale. Les américains ont publié, à l'occasion de l'Exposition, une cinquantaine de monographies relatives à l'enseignement, très bien faites et complètes, de spécialistes, à en juger d'après le plan indiqué par Mlle Meylan, ne trouverait rien de nouveau dans son travail.

M. Wuarin croit que fait par une européenne ce travail peut offrir aux rapports rédigés par des américains pour être intéressant et même original.

M. Bantalean voudrait qu'on s'occupât une thèse substantielle, au lieu d'un simple travail descriptif qui annonce la table d' matières.

M. le Doyen écrit à Mlle Meylan que la Faculté, sans écart

Doctorat Vellay

M. A. de Claparède,
privat-docent.

le sujet proposé, l'engage à examiner les rapports publics
cette année en Amérique et ouvrages déjà parus, que
signale M. Dupont.

M. Vellay (cf. p. 128, 130) a annoncé l'envoi d'une thèse de
doctorat sur le "culte des fêtes d'adieu dans l'orient antique".
à la date du 8 juillet, M. Arthur de Claparède, président
de la Société de géographie, a écrit à M. le Doyen pour
demander l'autorisation d'être, à titre de privat-docent, pendant
le semestre d'été 1891, un cours de géographie sociale sur
les conditions économiques de l'Egypte contemporaine.

Plusieurs membres de la faculté demandent un changement
à la rubrique : géographie sociale, par exemple géographie
économique ou historique.

La demande de M. de Claparède est admise.

L'acte déjà posait une proposition à M. Nedard, qui
se déclare prêt, l'heure étant avancée, à présenter à la
prochaine séance.

Demande Ghidionescu.

M. Ghidionescu, (à Bucarest) bachelier ès lettres, candidat à
la licence en philosophie, demande l'équivalence de
deux semestres à Paris avec deux semestres à Jénie. M.
le Doyen^{lui} demandera de produire l'attestation officielle
des cours qu'il a suivis en son pays.

M. le Doyen dira aux élèves actuels de l'école sup. qui
auront leur brevet en automne 1891, qu'ils sont au
bénéfice de la tradition pour la réimmatriculation.

M. le Bibliothécaire donne quelques indications sur le
fonctionnement de la Bibliothèque. Il manque un employé
qui entretienne la salle.

M. Bernard Bauer prie la Commission de la Bibliothèque
d'examiner si elle pourrait acquiescer en quelques exemplaires
les ouvrages inscrits au programme de licence.

Le Doyen annonce que si de nouvelles demandes d'exemption
des droits s'y présentent, il les examinera avec le secrétaire.
L'assemblée levée à 6 h.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bauer

Séance du 17 novembre 1900, à 5 heures
sous la Présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen

Présent: m.m. b, Prof. Bernard Bouvier, De Cus, Duproix, Gourd, Muret, Nedard,
Gitter, Seitz, Wertheimer, Wuasin.

Ordre du jour: Jury Hentsch; suppléance de M. Pantaleoni; équivalence de
semestres des titres (m.m. Ghidonesco, Mayor, Cox); proposition Nedard; docto-
rat Vreeland; affaires courantes.

Lecture du procès-verbal (qui est adopté).

Jury d'examen.

M. le Doyen annonce qu'il a été vendu 50 exemplaires du catalogue de
la bibliothèque. - Il présente à la Faculté la liste des jurés par les
examens. De suite, d'un échange de vue entre les professeurs présents qu'ils
ne voient pas d'inconvénient, mais plutôt d'avantages à ce que ces
membres de la Faculté fonctionnent spécialement comme jurés.

Exemption des droits
d'inscription.

La dispense des droits d'inscription est accordée à m.m. Bützberger
et Tjette et à Mlle Carter, fonctionnaires de l'Instruction publique;
à Mr. Magistretti, maître d'école, Brissac; à m.m. Savigny et
Cheunay, étudiants, suisses.

Jury du prix Hentsch

Un seul travail a été présenté au concours Hentsch: c'est une étude
sur les sources historiques et littéraires de Cyrano de Bergerac par
Mr. G. Nicole, candidat à la licence 3^e Lettres. Le jury est
composé de m.m. Bernard Bouvier et Gitter, professeurs et Mr.
Gaspard Vallette.

Suppléance Pantaleoni.

M. le Doyen expose les circonstances qui ont amené le départ
de M. Pantaleoni, M. le Vicar de Cambes de Gétade, à se retirer
avant d'avoir commencé son cours. Il s'est trouvé malade aussitôt
après sa leçon d'ouverture et ne s'est pas trouvé d'accord avec
M. Pantaleoni sur le contrat intervenu entre eux. Il s'agit
maintenant de trouver une personne qui puisse aussitôt reprendre
cet enseignement très long, suspendu. M. le Doyen a proposé
au Département de s'adresser à Mr. le Dr. Winarsky, privat-
docent. Le Département y consent. Il aurait directement
invité M. Winarsky à commencer le cours d'économie politique
pure, si M. le Doyen n'eût insisté par que le Bureau et la Faculté
fussent appelés à donner leur préavis. La suppression ~~momentanée~~ pro-
visoire du cours de Finance modifie en effet les conditions de la
suppléance précédemment arrêtée. M. Winarsky fait un cours
d'économie politique pure de 4 heures par semaine, et une con-
férence de 2 heures. Comme il n'y a pas actuellement de
candidats au 2^e examen de la lic. ec. le cours de Finance serait suspendu.

M. le Jagen rappelle que M. Winarski, docteur ^{et philosophe} en lettres de l'université de Lausanne (1894) a fait depuis, dans notre Faculté, des cours d'économie sociale ^{et philosophique} et n'attribuant le caractère de socialisme militant.

M. Wuarin appuie la proposition de M. le Jagen. M. Muret voudrait qu'il fût convenu que cette suppléance n'engage point l'avenir. Or en un mémoire du Dr. Winarski sur la rédaction française lui a paru fort médiocre. — M. Deix reconnaît la nécessité de pourvoir sans retard à l'enseignement de l'économie politique. Quant au professeur, il n'y a pas de choix. Mais il faudrait que la chaire, si elle doit devenir vacante, le soit complètement. — M. le Jagen affirme que la suppléance confiée à M. Winarski ne sera point un titre. Sur cette question il n'y a aucune équivoque.

La Faculté donne un avis favorable à la suppléance du cours d'économie politique par le Dr. Winarski.

M. le Jagen présente le certificat que le Jagen de la Fac. de lettres de Paris a remis à Mr. Fudassco, qui porte la liste des cours suivis par celui-ci. La Faculté lui accorde l'équivalence demandée de deux semestres d'études, en vue de la licence en lettres.

Demande Mayor, candidat au doctorat en philosophie.

Mr. Mayor, licencié en théologie de la Faculté libre de Neuchâtel, qui a fait depuis des études en Allemagne et à Paris, et candidat au doctorat en philosophie de Genève. Il demande que l'équivalence avec baccalauréat soit reconnue à ce titre.

M. Goud ne croit pas que la Fac. de lettres puisse déclarer la licence en théologie de la Fac. libre de Neuchâtel équivalente au baccalauréat de notre Faculté de théologie. Mais, si cette licence est regardée comme équivalente à celle de la Faculté nationale de Neuchâtel, nous pourrions et nous devons déjà faire, déclarer la licence de la Fac. de théologie nationale de Neuchâtel équivalente à notre licence en sciences sociales. Il vaudrait mieux d'ailleurs considérer d'ensemble le titre de M. Mayor et le reconnaître comme suffisant par le fait admettre direct au doctorat.

M. M. Muret et De Lenc approuvent le même manière de voir. La rédaction du règlement (art. 49, § 4) est définitive.

Ce n'est pas "Diplôme équivalent", mais "titre équivalent" qu'il eût fallu dire.

M. le Doyen ramène la discussion à la question d'équivalence. La licence en théologie de Neuchâtel ne comprend pas de thèse. ^{imprimée} Il faudrait regarder comme ayant la valeur d'une thèse les études et travaux que

M. Mayor a fait depuis qu'il en a pris.

La Faculté estime que M. Mayor se trouve dans les conditions requises par l'article 49, paragr. 4 du règlement et l'admettra donc directement aux épreuves du doctorat en philosophie.

Demande Cox, candidat au doct. en philos.

M. Cox, pasteur de l'Eglise épiscopale américaine à Genève, est également candidat au doctorat en philosophie. Ses titres sont: un certificat d'études régulières de théologie et le titre de M.A. de l'université de l'Ohio (Etat-Unis d'Amérique). Il demande à être mis au bénéfice de l'article 49.

Sur la valeur intellectuelle et morale du candidat M. Wuisin, M. le Doyen a des renseignements fort intéressants. M. Muret a des scrupules quant à sa connaissance du français. On ne saurait accorder à

M. Cox l'équivalence avec un ~~grade~~ ^{diplôme} en langue française. Il faudrait que le règlement indiquât ~~l'importance~~ ^{l'importance} par les candidats étrangers de posséder le français.

M. le Doyen prévient M. Cox que si son français est insuffisant le succès de l'examen sera menacé.

La Faculté estime que M. Cox se trouve dans les conditions requises par l'article 49, paragr. 4, et l'admettra donc directement aux épreuves du doctorat en philosophie.

Proposition Nedard relative à l'extension universitaire.

L'acte du jour appelle la proposition de M. Nedard, et celui-ci l'expose à la Faculté. Elle a pour objet d'associer la Faculté ou au moins ses membres, à l'œuvre d'extension universitaire déjà entreprise à Genève. Tout en écartant le mot, qui lui semble inconnu, M. Nedard fait ressortir combien il importe que les professeurs de l'enseignement supérieur fassent jaillir une partie de leurs études sur les couches inférieures par le peuple, les ouvriers. En particulier ils devraient mettre à leur portée les grandes œuvres sur lesquelles sont fondés leur enseignement. Ce serait le meilleur moyen de combattre les mauvaises lectures. M. Nedard voudrait donc que chaque année quelques uns des membres de la Faculté, agissant en son nom et comme par établi un contact bénéficiant entre elle et la population ouvrière, fissent des lectures publiques et gratuites de belles œuvres de diverses littératures.

Doctorat Vieiland

quelques membres de la Faculté, approuvant en principe les idées de M. Nedard, examinant les formes matérielles à leur donner. M. Murat voudrait que l'on installe le Département à l'entrée aux ~~café~~ conférences d'aula, le caractère d'enseignement suivi par les autres. M. de Cane fait remarquer que les lectures, comme M. Nedard les propose, n'ont pas de caractère scientifique; quelques professeurs seulement les paraissent faire et il y en a pu en déjà fait. Enfin la Faculté n'a pas à rechercher les popularités. D'une façon générale, la Faculté prend acte des idées exposées par M. Nedard et s'engage à y revenir. M. le Doyen voudrait que la Faculté fut mise au courant de l'état du travail de M. Vieiland, candidat au doctorat de lettres. Elle a déjà entendu, à la séance du 23 juin dernier, le sommaire des chapitres de ce travail.

M. Ritter, qui a guidé M. Vieiland, donne des indications sur les parties achevées et remanées, ~~malheureusement pas fait le candidat de ce programme de thèse de lettres en sur la trouaille~~ ~~pourrait~~ qu'il paraît faire encore dans ce cours pendant de D. - Alph. Furettoni, puis à ouvrir M. de Budé. M. Ritter le passe à étudier de près la relation entre l'anglais et les langues ~~contemporaines de l'époque~~ de la première moitié du ~~premier~~ siècle.

M. M. Murat et Bernard Bouvier préfèrent que la Faculté ne délibère pas sur la thèse de M. Vieiland tant qu'il ne l'aura soumise à son jugement. Ils remarquent que le sujet en est changé.

La séance Mevée à 7 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du lundi 7 janvier 1901, à 4 heures

Par la présidence de M. Adrien Naville, doyen

Présents: M. M. le Prof. Bernard Bouvier, de Cane, Dupont, Gourd, Murat, Oltramare, Nedard, Ritter, Seltz

Ordre du jour. Rapports sur les concours Amiel et Hautsch; legs Schmitzquebel, doctorats Blanc et Doin; rapport sur la bibliothèque; tirage.

Lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le Doyen annonce que la Faculté compte dans le présent semestre ^{immatriculés} 125 étudiants

Enseignement des sciences
sociales.

M. de Girard a rédigé, d'après les procès-verbaux et les documents publiés du ~~rapport~~ congrès des sciences sociales en 1900, un rapport sur la question de l'enseignement des sciences sociales. M. le doyen a tiré que ce rapport intéresserait les membres de la faculté et les consulte par savoir, s'il faut inviter M. de Girard à en donner lecture en séance de faculté ou à une commission.

M. Bernard Bouvier propose que la faculté ^{de lettres et} ~~droit~~ la faculté de droit ~~examine~~ nomme une commission mixte qui serait chargée d'élaborer un projet de réorganisation et de développement de l'enseignement des sciences sociales. De ya intérêt par elle à se mettre d'accord, et, en tout cas, la faculté de lettres doit être au clair sur les principes et la méthode qu'elle désire voir appliqués dans cette réforme, avant de recevoir les propositions du Département. La faculté semble approuver cette idée, mais elle décide de la examiner après avoir entendu, en séance plénière, le rapport de M. de Girard.

concours Amiel

M. Bernard Bouvier soumet à la faculté les conclusions du jury du concours Amiel. Le prix complet serait décerné à l'auteur de ~~la thèse~~ ^{mémoire} sur "Ransard et les protestants". Le jury a désigné M. De Crec comme rapporteur en séance publique.

La faculté adopte ces conclusions.

concours Heintsch

M. Netter soumet à la faculté les conclusions du jury du concours Heintsch. Le prix complet (fr. 300) serait décerné à l'auteur du seul ~~travail~~ ^{mémoire} présenté, sur les sources historiques et littéraires de Cyrano de Bergerac. Le jury a désigné M. Bernard Bouvier comme rapporteur en séance publique.

Ces conclusions sont adoptées par la faculté.

Legs Schwitzguebel.

Le revenu du legs fait à la société académique par M. Schwitzguebel, en mémoire du professeur Langchamps (cf. p. 208) et d'environ 200 fr. doit être employé au profit de la faculté de lettres. M. le Doyen a pensé qu'il convenait, par la première année, de le consacrer à un achable liste se rapportant à ~~la linguistique~~ la philologie grecque et latine. De après M. Oltramare de bien vouloir préparer une liste d'ouvrages. M. Oltramare donne lecture de cette liste, où la littérature et la grammaire latines tiennent la plus grande place. Sur la proposition de M. Muset, la commission de la bibliothèque revérera cette liste et décidera les achats.

La proposition de M. Bernard Bouvier de rappeler le nom de Langchamps par un ex libris spécial à ces ouvrages et celle de M. Oltramare de faire faire des étiquettes par tous les ouvrages donnés, ont été mises à l'ordre du jour.

quebel,

memorandum
étudiants

doctorat Blanc

doctorat Doin

bibliothèque.

nom du donateur, soit renvoyés à la commission de la bibliothèque.
 M. Blanc, candidat au doctorat en sociologie, a choisi les ^{matières d'examen} ~~matières~~ suivantes:
 en histoire générale: la révolution et l'impérialisme; en philosophie: la logique,
 la psychologie et la morale. Ces choix sont approuvés.

M. Doin, candidat au doctorat en philosophie, a choisi les matières
 d'examen suivantes: en philosophie: psychologie, morale, esthétique;
 dans l'histoire de la philosophie: le XVII^e siècle; comme ^{quatre} ~~trois~~ à
 expliquer: Leibniz, Spencer. Ces choix sont approuvés.

M. De Crie met la Faculté au courant de diverses questions qui
 concernent le fonctionnement de la bibliothèque. Les achats doivent
 être proposés par les professeurs à la commission et décidés par elle.
 Je recommande en premier lieu l'acquisition de manuels, de livres
 utiles dans les conférences, et d'une façon générale, d'ouvrages faits pour
 aider le travail des étudiants. Les ouvrages achetés et non encore
 catalogués sont mis sur des fiches que les professeurs peuvent consulter.
 M. le Doyen remercie M. le bibliothécaire de son dévouement et de
 ses sans scrupules. Je annonce que le subside de l'Etat à la biblio-
 thèque sera de fr. 1500 par 1901.

Dans la délibération qui suit plusieurs idées sont émises, entre autres
 celle de Mr. Muret, de fixer au 1^{er} mars et au 15 juin de chaque
 année les séances dans lesquelles la commission décide les achats.
 Les professeurs seraient prévus un mois à l'avance d'avoir à lui
 présenter leurs propositions, qui n'engageraient pas nécessairement, à
 chaque semestre, leur crédit spécial. La commission est chargée d'exa-
 miner ces diverses propositions.

M. le Doyen annonce que des tiroirs fermant à clef sont mis à
 la disposition des professeurs dans la salle 47. M. Ultramare aura
 la garde de ces clefs.

M. M. Ultramare et Muret demandent qu'à la porte de chacun des
 auditoires de la Faculté un ^{tableau} ~~écriteau~~ soit affiché des jours et
 heures des cours dans cet auditoire. M. Dupont voudrait que
 des écriteaux fussent placés dans les vestibules pour désigner les
 parties de chaque Faculté.

Séance levée à 6 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bourdier

Tableaux des cours
 aux portes des salles

Séance du samedi 19 janvier 1901

sous la présidence de M. Adrien Naville, doyen

Présents: mm. les Prof. Borgeaud, Bernard Bowvier, Duproix, Gourd, De Cne,
De Girard, Muret, Nicole, Oetramare, Pedard, Ritter, Sätz, Wuarin,
et M. P. Moirand, de la faculté de droit.

Ordre du jour: Programme et horaire d'été 1901; collection de moulages;
dispense de finances pour les instituteurs; rapport de M. de Girard
sur le congrès de l'enseignement des sciences sociales; proposition de
M. Bernard Bowvier; affaires courantes.

Lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Programme d'enseignement Les professeurs présents présentent leur programme d'enseignement pour le
semestre d'été 1901. M. le Doyen ^{présente} ~~présente~~ les programmes des privat-docents.
La Faculté reçoit la demande de M. Eug. Fittard, qui avait voulu
que le cours qu'il fait à la fac. sciences fût annoncé en même temps
au programme de la faculté ~~général~~.

moulages

Le Département ayant proposé de faire enlever les deux moulages
restés dans la vestibule d'entrée, le Bureau a renvoyé cette question
à la Faculté. M. De Cne rappelle au prix de quels peins et
de quels dépenses la collection des moulages, actuellement disposée, avait
été formée. Tous les membres de la Faculté sont d'accord sur la valeur
et l'intérêt de cette collection. Ils s'opposent à la proposition de M. le
Doyen, à demander au Département de s'entendre avec la Ville pour
que, dans la construction du nouveau Musée, une salle soit réservée
aux moulages. En attendant, il y a une installation provisoire à
trouver. La Faculté nomme une commission chargée de faire à ce
sujet des propositions au Bureau, en la composant M. M. De Cne,
Edouard Naville et Nicole.

Exemption des droits
d'inscription.

M. le Doyen transmet une proposition du Département que le Bureau
a fait remettre à chaque Faculté. Il s'agit de fonctionnaires de l'Instr.
publique qui suivent des cours à l'université. Ils seraient en principe
dispensés des droits d'inscription et devraient un délai de 3 semaines
au commencement de chaque semestre, pour s'inscrire.

M. Pedard appuie cette proposition. M. Muret voudrait qu'on facilitât
par tous les moyens convenables l'accès de l'enseignement supérieur à ces
fonctionnaires.

Mm. Nicole, Sätz et Bernard Bowvier ne voudraient pas que la Faculté
abandonnât son droit d'examiner ^{chaque} ~~toute~~ la demande de dispense.

M. le Doyen détermine les conditions de laquelle serait appliquée la
mesure proposée par le Département. Cette concession accordée

Réforme des sciences sociales

serait toujours révocable ; 2° elle n'est pas applicable aux cours de privat-docent ; 3° la faculté serait toujours avisée des noms des instituteurs auxquels le Département aurait accordé la dispense. au vote, 4 voix se prononçant pour et 6 voix contre la proposition du Département. Elle est donc repoussée.

M. de Fiard donne lecture du rapport sur la rediffé d'après les conclusions des commissions présentes au Congrès de l'enseignement des sciences sociales. Les conclusions auxquelles il aboutit lui-même, et qui s'appliqueraient à une réorganisation de notre enseignement des sciences sociales, donnent lieu à une délibération amicale. Chacun de ceux qui y ont pris part a rendu hommage à la distinction du rapport M. de Fiard, et M. le Doyen l'en a remercié au nom de la Faculté.

M. Wuarin insiste sur l'insuffisance d'ouvrages bibliographiques. Ce qui lui semble important, c'est d'encourager des recherches personnelles, des travaux originaux, de former des spécialistes. Il souhaite que le programme de la licence fût simplifié, en ce qu'il y aurait, à côté des branches obligatoires, un certain nombre d'examen choisis par le candidat. En facilitant ainsi l'accès à la licence, on permettrait à ceux qui n'ont pas besoin de soumettre à une révision d'ensemble d'études secondaires, d'avancer plus aisément au doctorat. Quant aux enseignements nouveaux à créer, M. Wuarin placerait en première ligne celui de la géographie économique et ethnographique.

Par M. Boycaud il faut avant tout créer une bibliothèque. Nos sommes si pauvres encore en livres et en ouvrages spéciaux, que c'est à leur acquisition qu'il faut consacrer tout l'argent disponible. M. Oustrouze craint qu'en entreprenant de tout renouveler, on ne soit en retard de ce qui existe. Le grade actuel de licence a sa utilité. Conservons-la, tout en développant la préparation au doctorat.

M. P. Moniaud estime que la faculté n'a pas à craindre de trop demander. Les gros chiffres ne doivent pas l'arrêter, parce que le Département voudrait augmenter l'enseignement des sciences sociales. Il s'agit de nommer une commission qui aurait à proposer un projet d'ensemble. Que la faculté profite de ces intentions en s'y associant largement. On pourrait par exemple demander que les étudiants en droit, qui négligent trop les sciences sociales, y consacrent une année avant leurs études juridiques.

M. Muset rappelle, à propos de la difficulté de ~~construire~~ les
revues, que le Sénat a émis le vœu qu'une salle spéciale
des revues soit ouverte aux professeurs et aux étudiants.

M. Bernard Bouvier propose qu'une commission mixte soit nommée
par la Faculté de Lettres, des sciences sociales et de Droit. Cette
commission, présidée par le Doyen de la Fac. de Lettres, pourrait
s'adjointe des membres pris hors du personnel enseignant univer-
sitaire et proposer peut-être au Département d lui envoyer des délégués.

Les deux questions pratiques à examiner d'abord seraient: 1) la
création d'un séminaire de sciences sociales; 2) l'installation
par ce séminaire d'une salle de travail et d'une bibliothèque,
au moins d'une collection de revues.

M. le Doyen fait observer qu'il avait déjà convoqué quelques
professeurs à examiner en commun la forme de l'enseigne-
ment des sciences sociales et que cette délibération a donné peu de
résultats.

M. Merlaud voudrait que cette commission mixte n'eût pas
d'autre mandat que d'étudier les moyens de développer et peut-
être de transformer les études de sciences sociales.

M. Muset avait fait remarquer, au cours de la discussion, qu'il
y avait une question préalable à examiner avant toute réforme.

Celle-ci: l'enseignement des sciences sociales serait-il ^{pas} mieux
à sa place dans la Faculté de Droit que dans celle de Lettres.

La proposition de M. Bernard Bouvier est adoptée.

La Faculté de Lettres invite la Faculté de Droit à nommer trois
délégués à la commission mixte. Elle nomme elle-même par
un fait partie: M. M. Adrien Naville, de Férard, Seik et Wuarin.

La commission pourra convoquer des personnes n'appartenant pas à
l'université.

La séance s'élève à 6 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du lundi 11 février 1901, à 5 heures

Sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. les Prof. Bernard Bouvier, de Caze, Duprat, Gourd, Edouard Naville,
Ledard, Ritter, de Sanson, Seik.

Ordre du jour: nomination d'experts pour les thèses de doctorat de M. Vieillard et Mlle Meylan.

Lecture du procès verbal, qui est adopté.

M. le Doyen informe la Faculté qu'il a été délégué à la commission pour l'organisation de l'étude des sciences sociales, la Faculté de Droit a joint m.m. le Prof. Borgeaud, Paul Morand et Alfred Martin.

Le Département de l'Enseignement Public a accepté avec honneur et remerciement la démission de M. Maffeo Pantaleoni, professeur d'Economie politique. M. le Doyen a exprimé à ce collègue sa gratitude et aimé les regrets de la Faculté.

Suppléance Pantaleoni

Le Département de l'Enseignement Public a informé M. le Doyen que le Dr. Winicki était chargé de remplacer M. Pantaleoni jusqu'à la fin du semestre, il n'y avait pas lieu de hâter la nomination de son successeur, mais plutôt d'attendre que soient décidées les réformes à introduire dans l'enseignement des sciences sociales.

Moulages

M. Edouard Naef a rendu compte des délibérations de la commission des moulages. Le Secrétaire de l'Univ. et la commission sont à la recherche d'un local.

doctorat Ueeland

L'ordre du jour invite la Faculté à désigner des délégués pour examiner le thèse de M. Ueeland candidat au doctorat en lettres, ~~sur la nouvelle Héloïse et les rapports littéraires entre Genève et l'Angleterre~~ ^{sur la nouvelle Héloïse et les rapports littéraires entre Genève et l'Angleterre}; et le thèse de Mlle Meylan sur "l'éducation des femmes aux Etats Unis".

Sont nommés pour examiner le ~~manuscrit~~ de M. Ueeland : m.m. le Prof. Borgeaud, Redard et Matter.

doctorat Meylan

Sont nommés pour examiner le manuscrit de Mlle Meylan : m.m. Dupraz, Paul Oustrou et Wuarin.

M. Gourd souhaite que la Faculté donne des indications à ses délégués sur ce qu'elle attend d'une thèse de doctorat. A ses yeux, un travail tel que ceux qui valent à leur auteur le grade allemand de docteur en philosophie, n'est pas suffisant sans demander ce que le Sorbonne exige d'une thèse de doctorat, notre Faculté ne devrait conférer le doctorat qu'à une thèse présentant ses de mérite par être imprimée en dehors du grade.

Cette manière de voir est celle des membres présents de la Faculté. Il faut que le manuscrit mérite d'être imprimé, qu'il ait la valeur non seulement d'une étude bien faite, mais d'une étude originale. Quant à la question de la forme, il est évident que, pour un doctorat en lettres, les exigences doivent être les mêmes pour tous les candidats, étrangers ou nationaux.

Nouvel employé universitaire.

M. le Doyen invite la Faculté à donner son avis sur la proposition présentée au Sénat par M. Dyonis, relative au contrôle des inscriptions.

tion. de s'agit de créer un fonctionnaire nouveau. Le Sénat a
confié une commission de représentants de chaque faculté. Par
la faculté lettres, m. Bernard Bouvier.

Des opinions émises par différents professeurs. Il s'agit que la fac. d'
lettres approuverait la création de deux fonctionnaires, l'un qui
serait chargé de diriger le service des journaux, l'autre, qui serait
à la disposition du Bibliothécaire et des professeurs pour le
service de leurs cours, de même que les professeurs de sciences et
de médecine ont des locaux de laboratoire.

M. Duprix rappelle qu'il serait utile un tableau dans la salle
des pas perdus, pour indiquer la distribution des ~~chaires~~ enseigne-
ments dans le bâtiment principal.

Séance levée à 6 heures

Le doyen

Adrien Naville

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du Samedi 2 Mars, à 5 heures (1901)

sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen

Présents: m.m. le Prof. Bernard Bouvier, Duprix, Gourd, Edouard Naville,
Oltmanns, Redard, Ritter, Seik, Wertheimer, Wuarin.

Ordre du jour: Session d'examen; demande Roeder (baccalauréat) et Platzhoff
(privat-docent).

Lecture du procès verbal, qui est adopté.

Legs Schwitz quebel

M. le Doyen informe la Faculté que la Société académique, sur la
proposition qu'il lui en a faite, a consacré le revenu ⁽¹⁹⁰¹⁾ du fonds Schwitz-
quebel à l'achat de ouvrages dont M. Paul Oltmanns avait dressé
une liste par la Bibliothèque.

Moulages

M. Edouard Naville annonce que la Commission de moulages est concertée
avec M. D. Mayor, directeur du Musée Jatt, qui lui a proposé de réunir
les moulages de l'Université avec ceux de la ville dans une salle spéciale
du Musée. La commission a soumis cette proposition au Département,
qui décidera.

M. le Doyen présente le tableau des jours et heures d'examen de
la session de Mars, pour la licence 3 sciences sociales; la licence 3
lettres, I examen, et la licence 3 lettres, II examen (classiques). Les
candidats sont: M. Dame, Babichowsky, Laparowitch et Vassileva; m.m.
Grandjean et Wittmer; M. G. Nicole.

demande Roeder

M. Roeder, maître à l'Institut Melleria à Tarent, ancien élève d'un petit sémi-
naire, a demandé en soumettant à la Faculté le programme de l'examen

dit de "matriculation", qu'il a passé dans l'université de Lausanne, à être dispensé dans les sciences de baccalauréat, de plusieurs orales. La commission fut à examiner ce titre, était composée de M. M. Bernard Bouvier, Nicole Holtramare. Elle propose d'accorder sa demande à M. Roeder. La faculté décide qu'elle lui sera accordée.

Platzhoff, privat-docent

M. Platzhoff, allemand, demande l'autorisation de faire, à titre de privat-docent, un cours de Philosophie. Ses titres: maître du gymnase de Darmstadt; docteur en philosophie de l'université de Berne, pour une thèse sur E. Heran; "licencia concionandi" du Consistoire luthérien de Francfort/M. De fait, actuellement maître d'allemand et de français pour les élèves étrangers d'un collège de Vevey. Ses publications: sa thèse sur E. Heran a paru dans la collection "Männer der Zeit"; un ouvrage de recueil de soziale Schriften de Ch. Secrétan, traduits avec introduction; des articles en français dans la Revue de Lausanne. M. Platzhoff prépare un ouvrage qui sera intitulé Werk und Persönlichkeit.

M. M. Jourd et Naville ont des impressions favorables de la personne et des écrits de M. Platzhoff. Il parle bien le français. Son ouvrage sur Heran est très profond, mais, d'après des renseignements qu'a reçus M. Eugène Huter de M. Ch. Huter, madame Foidor en a été satisfaite. Les sujets qu'il traiterait rentrent dans la philosophie littéraire et esthétique (Heran, Wagner). M. Naville dit que l'introduction sur Ch. Secrétan et d'un homme qui l'a bien compris, plutôt d'un théologien que d'un philosophe. Il attend encore des renseignements qu'il a demandés au directeur du collège de Vevey sur la personne de M. Platzhoff, et pense que si le vote de la Faculté est favorable, il faut réserver le cas de renseignements personnels peu encourageants.

Sur la proposition de M. Jourd, la faculté donne un avis favorable à la demande de M. Platzhoff.

Hist. des religions
sciences de 1901.

M. Holtramare soumet à l'approbation de la faculté le choix de chapitres suivant de l'Hist. des religions pour les sciences, de janvier à octobre 1901: Bouddhisme; Animisme et Fétichisme; Egypte; Islam. Approuvé.

doctorat Meylan

M. M. Duproz et P. Holtramare communiquent à la faculté leurs premières impressions sur le manuscrit de thèse présentée par Mlle Meylan: Bibliographie incomplète; manque d'originalité dans les idées; rédaction defectueuse. Un remaniement complet paraît nécessaire.

Séance levée à 5³/₄ heures.

de Jagen
Adrien Naville

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du samedi 3 mars 1901, à 5 heures

sous la présidence de M. Adrien Naville, doyen

Présent : M. M. le Prof. Bernard Bouvier, Duproz, ^{de Girard} Gourd, Muret, Nicole, Oltramare, Pedard, Ritter, Sath, Uruar.

Ordre du jour : Rapport sur la
thèse de M. Urelaud, rapport
de la commission mixte sur
l'enseignement des sciences sociales.
- Plakhoff priv. doc.
- doctorat P. Dumont

doctorat Urelaud

Lecture du procès-verbal qui a été adopté.

Communications de M. le Doyen : Mlle Maylan a retiré sa thèse. J'emmerci-
ment à M. M. Duproz, Oltramare et Uruar, qui ont lu le manuscrit. - au
regard de renseignements du directeur du collège de Vevey, très favorable à M.
Plakhoff, sa demande a été transmise avec recommandation au Bureau. ^{qui l'approuve}
M. Paul Dumont, poète à Cerny, licencié en théologie à l'Académie
de Neuchâtel, est candidat au doctorat en philosophie. Sa thèse de licence
avait pour sujet : "Les bases de l'éthique d'après H. Spencer". Il demande
l'équivalence du baccalauréat en philosophie genevois. Après avoir
entendu M. M. Adrien Naville, Gourd et Ritter qui approuvent, la Faculté
donne à cette demande un avis favorable.

M. Ritter, au nom des délégués de la Faculté, rapporte sur le travail
présenté au doctorat : lettres par M. William W. Urelaud, professeur
suppléant de français à l'université de Princeton (New-Jersey, Etats-Unis).
Ce travail intitulé : "La nouvelle Héloïse et les rapports littéraires entre
Genève et l'Angleterre". La commission proposait un autre titre qui
résumait mieux au travail ~~l'ouvrage~~, comme par exemple : "Deux
chapitres des rapports littéraires entre Genève et l'Angleterre. I. des
Anglais à Genève et les genevois en Angleterre jusqu'au milieu du
18^e siècle ; II. La nouvelle Héloïse et Clarissa Harlowe."

Les conclusions de la commission sont les suivantes : 1/ l'autorisation
d'imprimer sera accordée à M. Urelaud ; 2/ il devra avant l'im-
pression introduire certaines modifications à son travail : entre autres,
abréger les citations et les remplacer par des résumés personnels ; traduire
en traduction les citations d'écrivains anglais ; rappeler plus scache-
ment certains faits de l'histoire de Genève.

Les délégués sont prêts à doter M. Urelaud dans cette raison de
son travail, qui a déjà une valeur réelle et sera digne d'être publié
par les auspices de l'université de Genève. Les délégués se félicitent
de voir un professeur d'une des meilleures écoles supérieures des Etats-Unis
demander à notre université le grade de docteur.

M. Pedard signale en outre l'opportunité par M. Urelaud d'indiquer
dans sa préface qu'il a écrit sa thèse avant l'apparition de l'histoire
de l'Académie par M. Ch. Borgeaud.

Diverses observations sont présentées par les membres de la Faculté.

M. Murat voulait un autre titre, celui-ci par exemple: "Essai sur les relations littéraires entre Genève et Anglès". L'original des citations anglaises devra être reproduit en note. - Mr. Dupuis insiste sur l'importance d'une rédaction française aussi correcte que possible. à la question posée par M. le Doyen: "Soyez-vous d'accord sur les corrections de la commission serait jugée, la Faculté approuve-t-elle ses conclusions?", la Faculté répond oui.

Mr. Murat demande que des directions soient données à M. Vireland sur le format de sa thèse, qui devrait être l'in-octavo conformément à l'usage général d'universités. On lui répond qu'il vaut mieux laisser le candidat libre d'imprimer comme il veut. au vote sur la proposition de M. Murat, deux voix contre, quatre voix pour le format libre.

Enfin la Faculté approuve l'idée émise par M. Jetté que les candidats au doctorat se fassent immatriculer, s'ils ne le sont pas déjà, en déposant leur thèse manuscrite.

réforme des sciences sociales

Au nom de la commission mixte, nommée par la Faculté des Lettres, M. de Girard ^{donne lecture du} rapport, que cette commission propose aux Facultés intéressées à transmettre au Département en y adjoignant leurs observations.

Le rapport est écouté avec une attention reconnaissante et reçoit les éloges du Doyen et des membres de la Faculté.

M. Nicole soumet à la Faculté ses réserves formelles sur l'opportunité d'une initiative que prendrait la Faculté, pour accélérer un développement de l'enseignement des sciences sociales. Il est sympathique à cet enseignement, mais il craint que le Département, sans être d'ailleurs obligé d'accepter ses conclusions, rejette sur la Faculté la responsabilité d'une augmentation de dépenses que l'opinion publique désapprouvera. Il faudrait donc attendre que le Département invitât la Faculté à présenter un projet. M. Oltmanns appuie cette manière de voir.

Après avoir à diverses questions, M. le Doyen dit que ce rapport, dans son ensemble, est ~~exceptionnellement~~ approuvé par l'unanimité de la commission, par le Président du Département, qu'il avait d'abord informé de la formation de cette commission, a fait allusion dans deux lettres à la réorganisation prochaine de l'enseignement des sciences sociales; qu'enfin

+ sauf des réserves du Doyen de la Faculté de droit sur (les enseignements nouveaux), 3^e point.

la commission manuscrite propose aux deux facultés de transmettre par écrit le résultat des délibérations au Département.

M. de Girard fait observer la prudence de ces conclusions. Le rapport insiste avant tout sur le caractère des réformes proposées, et il fait ressortir l'importance, avant toute innovation, d'enseigner la bibliotèque, d'assurer l'enseignement de l'écriture et de répartir plus judicieusement les enseignements existants.

M. le Doyen rappelle l'exemple récent de la faculté de médecine, à qui le conseil d'Etat a imposé des changements et des innovations, tandis qu'elle demeurait inerte. C'est une attitude que la faculté de lettres ne doit pas prendre. ~~Elle ne peut en~~
~~donner de nouvelles~~ En nommant une commission avec le mandat d'étudier les réformes utiles et possibles, elle a prouvé sa volonté de collaborer à cette réorganisation annoncée par le discours-programme du conseil d'Etat lors de la prestation de serment.

M. Seth était il ya quelques semaines du même avis que M. M. Nicole Altamare. Mais les conversations qu'il a eues, les délibérations de la commission, les faits qui lui ont été rappelés l'ont amené à reconnaître que la Faculté devait agir; qu'elle devait élaborer un plan, supprimer des vices, au risque de devoir imposer des hommes ou des méthodes ~~particuliers~~ étrangers à l'esprit scientifique.

Enfin, M. Wuarin expose comment la commission s'est bien à peu
près accordée à la conclusion qu'une initiative était nécessaire. Le
Président du Département s'accorde à développer les sciences sociales,
mais il s'est probablement embourbé sur les moyens. Bien des gens vou-
draient lui donner des conseils : c'est le devoir des ~~les~~ facultés compétentes,
de ne pas se laisser distancer, de secourir les intentions du
Département en le dirigeant. Nous sommes à la veille de la
nomination du professeur d'économie politique. Une meilleure
organisation de cette chaire, qu'il faut introduire tout de suite si elle est
vacante, se rattache étroitement au plan général de l'enseigne-
ment. Certaines des modifications proposées par la commission
ont par la même marche d'étude une importance capitale,
comme la réunion en une seule chaire d'enseignements historiques,
ou le détachement du cours des finances en dehors d'un enseigne-
ment pratique.

la proposition de M. Nicole, d'attendre pour présenter le rapport de la commission, l'initiative du Département, et appuyée par

3 voix, écartée par 5 voix.

M. Bernard Bavier avait, au cas de la détermination, présenté trois propositions : l'une était de faire connaître les tendances générales et les conclusions du rapport aux membres du Sénat ; une autre, d'informer le Département que ce rapport est rédigé, mais d'attendre qu'il en demande à la commission la communication ; la troisième, de voter dès la présente séance l'approbation de la première partie du rapport, celle qui concerne l'augmentation de la bibliothèque de sciences sociales et l'organisation d'un enseignement de séminaire plus large.

M. Muret avait demandé que le rapport fût discuté par parties, et il annonce qu'il a des observations à présenter sur cette première partie.

La Faculté décide de suspendre la discussion et de tenir sa séance prochainement.

Séance levée à 7 heures.

Le Doyen.

Adrien Naville

Le Secrétaire

Bernard Bavier

Séance du mardi 12 mars 1901, à 4 heures

Sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen

Présent : M. M. les Prof. Borzeaud, Bernard Bavier, De Cueil, Dupraz, Goud, de Girard, ~~de Girard~~ Muret, Nicole, Oustrin, Nedard, Leth, Wuarin.

Ordre du jour : Rapport de la commission mixte pour l'enseignement social.
Lecture du procès verbal qui est adopté.

Reforme des sciences sociales. M. le Doyen informe la Faculté que M. Pantaleoni s'est déclaré favorable aux propositions contenues dans le rapport, en particulier à la disposition de l'enseignement de finances et de statistique d'avec l'économie politique. Il ajoute que les conclusions du rapport, si elles étaient adoptées par la Faculté, et même par le Département de l'Instruction publique, seraient encore mises en discussion lorsque le Département demanderait, avant de les réaliser, les préavis du Bureau ou du Sénat.

M. de Girard donne de nouveau lecture des chapitres I et II de son rapport.

M. Muret a des doutes sur l'opportunité de proposer au Département une réorganisation de conférences, parce que c'est là une fusion de programmes, qui regarde la Faculté. Il a de vives réserves à l'égard du principe même de l'obligation de certains enseignements. Enfin, il voudrait que toutes les disciplines enseignées dans la Faculté fussent mises au bénéfice du vœu relatif à l'augmentation de la bibliothèque.

Les membres présents de la commission mixte expliquent le sens et le portée du premier point. Ils s'associent à la proposition de M. Muret relative à l'augmentation générale des instruments de travail.

Une délibération s'engage sur le point de l'obligation, à laquelle M. Nicole est très opposé. Tous M.M. De cue, Muret et Bernard Bouvier voient des inconvénients. M. Le Doyen et M.M. les membres de la commission se posent si il ne s'agit que de ~~deux~~ d'un vœu et que son objet est de faire connaître aux candidats aux grades la nécessité de travaux en conférence. On peut interpréter d'ailleurs l'obligation en ce sens que ces travaux auraient une sanction dans l'examen.

La proposition de M. Muret, que la faculté fasse ses réserves sur le principe de l'obligation, est adoptée par 6 voix contre 2.

À l'unanimité, la faculté émet le vœu que les allocations budgétaires au profit de livres et instruments de travail soient étendus à toutes les disciplines.

M. de Girard donne de nouveau lecture ^{de la 2^{ème} partie} ~~de ce chapitre III~~ du rapport, relative à la répartition de l'enseignement.

Cette seconde partie est approuvée sans observations.

L'auteur du rapport donne lecture de la 3^{ème} partie, en deux chapitres: I nouvelles chaires; II place des sciences sociales dans l'enseignement de l'université.

À propos du chapitre I, M. Nicole ^{réitére} ~~renouvelle~~ l'expression de ses craintes en ce qui concerne la responsabilité de la faculté. Il voudrait que cette partie du rapport fut supprimée. M.M. De cue et Oltramare ont des scrupules sur l'augmentation de chaires et matières d'examen.

Les membres de la commission répondent que ces propositions n'impliquent qu'une faible augmentation de dépenses et aucune surcharge dans l'examen.

M. Borgeaud voudrait que la faculté se prononçât séparément sur les "enseignements nouveaux" et sur les "enseignements à l'ancienne". Sur le second point, la proposition a pour but de parer à la création de chaires définitives au profit de certaines doctrines, que le discours programme du Conseil d'Etat a paru annoncer.

M. Jourdain voit dans cette seconde partie de la proposition un opportunisme sage. Tous plus ou moins nous sommes de professeurs à l'ancienne. Ces enseignements à l'ancienne seraient un correctif à l'enseignement officiel. M. de Girard signale les établissements scientifiques à l'ancienne qui existent en France. L'enseignement à l'ancienne n'est pas anti-scientifique, pourvu qu'il soit eclectique par le nombre de professeurs ou conférences.

La proposition de M. Nicole, d'écarter toute cette partie du rapport, est

repoussée par cinq voix contre trois.
 La proposition de la commission de détacher de l'économie politique une chaire de statistique et finances est approuvée par quatre voix contre 1.
 La proposition relative à un enseignement des éléments du droit est renvoyée à la faculté de droit.
 La proposition relative aux "enseignements nouveaux" n'est pas approuvée par la faculté. L'alinéa sera effacé du rapport.
 La proposition relative aux "enseignements à l'endurance" est approuvée par cinq voix contre trois.
 Une discussion s'engage sur le chap. II de la 3^{ème} partie, à propos du détachement de l'enseignement des sciences sociales de la faculté de lettres. M. M. De Crie et Duproix appuient par des arguments divers le maintien de l'état de choses actuel, auquel M. Muret s'oppose. Quant au rattachement des sciences sociales à la faculté de droit, M. Lhéry fait voir ^{qu'il y aurait de grands difficultés} ~~puelles et complexes~~ ^{pourquoi} les sciences sociales ~~devraient~~ absorber le droit.
 La proposition de M. Muret, d'émettre un vœu en faveur du rattachement des sciences sociales à la faculté ^{de droit} ~~de lettres~~, est repoussée.
 Séance levée à 6 heures.

Le Doyen
 Adrien Naville

Le Secrétaire
 Bernard Bouvier

Séance du jeudi 14 Mars 1901, à 4 heures
 sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen.
 Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, De Crie, Lhéry, Duproix, Nicole, Oltramare, Wuerin, Seitz.

Ordre du jour: Rapport de la commission mixte pour l'enseignement social (suite).

Le secrétaire empêché de rédiger le procès-verbal de la précédente séance en donnera lecture à la prochaine.

Moulages

Platzhoff priv. doc.

Bibliothèque

Communication de M. le Doyen: le conseil administratif, sur la proposition du directeur du Musée Pate, donnera l'hospitalité aux moulages de l'université dans une des salles du musée, qui sera ouverte à toute heure aux professeurs avec leurs étudiants.
 Le départ: Le recteur. Publ. a autorisé M. Platzhoff à faire pendant le prochain semestre d'été, un cours de privat-docent sur "la philosophie d'Henrik Ibsen" — la commission de la bibliothèque a fait des achats pour fr. 1400. Elle tiendra d'ici-là deux séances régulières par an, les 15 mai et les 15

Réforme des sciences sociales.

décembre par examiner les demandes des professeurs.
M. Ostramaré la prie d'examiner l'idée d'orthographe chaque année la liste des acquisitions nouvelles.
M. de Jéard reprend la lecture de son rapport sur l'enseignement des sciences sociales, à la IV^{ème} partie.
A propos de l'option proposée entre l'histoire des religions et la philosophie dans les sciences de la licence, M. Ostramaré, qui se déclare favorable au principe des options, fait des réserves sur celle qui est seule proposée. De manière comment l'histoire des religions devient de plus en plus sociologique et d'importance si il y a à prévaloir les jeunes gens contre le matérialisme historique et les sciences sociales, et laissent entendre qu'il faut en même temps l'importance du facteur religieux.
Les membres de la commission font observer qu'il y a déjà des options instituées dans les autres licences. De s'agit de décharger la préparation de la licence sociale et l'option proposée pourra être plutôt favorable à l'histoire des religions que la plupart des candidats ne pouvant pas s'opposer. Sur le principe des options, tout le monde est d'accord. M. Wuarin accepterait volontiers, qu'il fût appliqué aux diverses parties de son enseignement.
M. de Cuvé demande expressément que le nouveau cours d'économie politique élémentaire ne préserve pas plus de temps aux candidats que ceux qu'il doit remplacer.
M. de Jéard donne lecture du "Résumé" de son rapport, où sont réunies en un seul les conclusions des différents chapitres.
Dans la délibération à laquelle donne lieu ce résumé et où sont exprimés de nouveau des vœux, à l'égard des cours à l'ordonner, M. Bernard Baurier propose que tout le résumé, jusqu'aux paragraphes mots "elle cherche à élargir les bases sociologiques", soit supprimé. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
Après que des remerciements ont été présentés à la commission mixte par les membres de la faculté, celle-ci adopte le rapport dans son ensemble y compris les vœux très réservés adoptés dans les séances du 12 et du 14 mai 1901.
M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Doyen de la Fac. de Droit. Celle-ci a approuvée à l'unanimité la I^{ère} partie. Elle reconnaît l'obligation par les étudiants en droit d'assister aux conférences de droit. Elle approuve la substitution au cours d'Épilation comparée d'un cours sur les notions fondamentales du droit. Sur le reste des parties II et III du rapport, la Fac. de droit ne se prononce pas. Elle fait observer qu'il importe de ne pas effaroucher par des créations

très hardies, les étudiants allemands.

M. M. Nicole et Bernard Bouvier demandant que la faculté fût traitée comme la Fac. de Droit attire l'attention de l'État sur l'effort possible que produisant ces innovations dans l'enseignement allemand.

M. Borjeaud veut que dans la proportion actuelle d'étudiants allemands des deux facultés on comptât les membres des cours de vacances.

M. le Doyen rappelle les vœux émis et approuvés par la faculté au cours des délibérations sur l'enseignement social.

La séance est levée à 5 heures.

Le Doyen.
Adrien Naville

Le Secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du jeudi 21 mars 1901, à 5 heures

Sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. les Prof. Bernard Bouvier, Duproix, Muset, Jetter, Seitz, Wuarin.

Ordre du jour. Préavis sur la suppléance en Économie politique et Finance pour le semestre d'été.

Reforme des sciences sociales. Lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, qui sont adoptés.

M. le Doyen annonce qu'en réponse à l'envoi du rapport de la Commission mixte, accompagné de vœux et réserves de la faculté et d'une lettre de lui-même, il a reçu une lettre du Département. Le Département désire retarder la nomination d'un professeur titulaire d'Économie politique jusqu'à l'adoption du plan de réorganisation des études sociales. Il demande donc à la faculté son préavis sur les moyens de prolonger pendant le semestre d'été un enseignement provisoire, à raison de quatre heures ^{par semaine} d'Économie politique appliquée, deux heures de conférence et deux heures sur les finances.

Suppléance Pantaleoni

M. le Doyen expose les motifs ^{par} faveur d'un arrangement ^{provisoire} qui a eu l'approbation de M. le Doyen de la Fac. de Droit et d'après lequel le cours d'Écon. polit. serait fait par M. de Girard et le cours de Finances par M. Wyniarski.

Cette proposition est appuyée par M. M. Jetter et Seitz. M. Wuarin qui l'approuvait d'abord, se rallie ensuite à celle de M. Duproix, qui consiste à maintenir M. Wyniarski dans le cours d'Écon. polit. qu'il a fait en hiver et à confier l'enseignement de Finances, non fait en hiver, à M. de Girard.

La proposition de M. Duproix est repoussée par 5 voix contre 2.

La proposition de M. le Doyen est adoptée par 5 voix contre 2.

Par l'attribution de 2 heures à conférences, la Faculté adopte la proposition que fait M. Wuarin, de donner une heure à chacun de deux remplaçants.

demande Magistretti

M. le Doyen soumet à la Faculté quelques questions d'affaires courantes. M. Magistretti, maître bernois, membre régulier du Séminaire de f. mod. pendant le semestre d'hiver qui vient d'échouer aux examens, en certificat demande si, au cas où il se présenterait à la licence 3 lettres, la Faculté considérerait sa patente de maître comme équivalente au 1^{er} examen et s'en dispenserait. Le résultat de l'échange de vues entre les membres présents que la Fac. serait peu favorable à cette dispense.

demande Metzinski

M. Metzinski, élève de la section commerciale du Technicum de Winterthour, demande à quelles conditions il serait admis à suivre les enseignements de sciences sociales. M. le Doyen signale le cas d'un élève sortant du Technicum, dont le Bureau s'est autorisé l'immatriculation en sciences.

M. Sedy précise ce dernier cas : il s'agissait d'un assistant M. Daparc qui, par représenter aux examens, devait être immatriculé. Sur la réponse à faire, les opinions sont partagées, selon que les uns valent pour la libéralité des admissions, les autres pour l'interprétation rigoureuse du règlement d'immatriculation. La Faculté se rallie à la ^{solution} proposée par M. Bernard Boudier, qui conseillerait au candidat de s'inscrire pendant un semestre comme auditeur, après lequel on déciderait s'il est ou non méritant.

mode d'appréciation des examens

La Faculté discute la question du maximum à fixer pour une branche d'examen dans laquelle le candidat n'a pu répondre à la première question posée. C'est le cas de M. Faudjéan dans la dernière session de la licence 3 lettres. Il s'est déclaré incapable de répondre à la question posée d'histoire de la philosophie. Le jury l'a autorisé à prendre une seconde question et a abaissé de 2 unités le maximum par cette interférence, soit 4 au lieu de 6.

Il y a divergence d'opinion entre les membres présents sur le coefficient à supprimer du maximum, et sur l'opportunité de poser 2 questions au choix sur chaque branche. La question sera renvoyée à l'acte d'ajour.

concours annuel

Sur la publicité à donner au concours annuel divers procédés sont proposés : publication dans les journaux genevois de concours universitaires, de communiqué aux sociétés d'anciens étudiants ; envoi aux anciens étudiants de la Faculté de la brochure contenant les rapports sur les concours ; impression d'une feuille qui contiendrait les conditions du concours annuel et la liste des lauréats et de mémoires couronnés depuis sa fondation. Cette liste

serait remise aux étudiants au moment de leur inscription.
Séance levée à 6 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Séance du 25 avril 1901, à 5 heures.

Présidence de M. le Doyen Adrien Naville

Présents : MM. & M^{lles} Bernard Bouvier, Dupoux, de Girard, Gedard, Hutter, Jaffé.

Ordre du jour : Dispense de finances ; doctorat Ureland ; demande Uring, Kœren, Blanc, Bouvier.
M. le Doyen annonce que dans la séance de mardi, deux règlements ont été discutés :
de licence & l. de licence à M. G. Nicole ; à M. J. Malan, le certificat d'aptitude à
l'enseignement français moderne.

Exemption des droits
d'inscription.

L'exemption des droits d'inscription est accordée à : Mesdemoiselles Cartier, Chomel ;
M. M. Dick, Bickelberger, Wilmot, Raffin, f. de l'Enseignement public ; à Mesdemoiselles
Dupoux, et M. M. Rheinwald, Chemin, Marti, Duwet, Comtois, Jasnig, étudiants.

doctorat Ureland

La soutenance de la thèse Ureland est fixée au 15 mai. M. le Doyen donne
lecture de "propositions" de M. Ureland, parmi lesquelles la faculté de signer, par être
remplacés, celles qui se rattachent à trois ^{de nouvelles} autres chapitres de la thèse.

demande Uring

M. Uring, licencié en lettres mod. ^{de nouvelles} mais n'a pas bachelier en lettres, demande,
en vue du doctorat, l'équivalence de la lic. en lettres de genre - approuvé.

doctorat Kœren

M. Kœren, prof. à l'univ. de Leyde de l'Etat d'Israël, par la lettre de la
langue française, maître à l'Université de Luther (1892) ancien étudiant de
univ. de Christiania Norvège, demande l'équivalence de la licence en vue
du doctorat en lettres. M. Hutter donne des détails sur le travail par M. K. a
entrepris et la correspondance de l'Institut de l'Université de Caen - l'avis que
le fac. réserve son avis sur le ~~travail~~ la thèse, elle accorde le doctorat à M.
Kœren et signe avec le doctorat.

doctorat Blanc

M. Blanc, candidat au doctorat en sociologie, annonce comme sujet
thèse : "La méthode en sociologie". Approuvé.

doctorat Bouvier

M. J. Bouvier propose par sujet d'une thèse de doctorat en lettres : "Le
Dieu de Platon". Approuvé.

Reforme des sciences sociales.

M. le Doyen a été avisé par M. le Doyen de la fac. de Droit que, dans la plan
d'organisation de l'enseigne. de sc. sociales, M. Brocher de la dernière
proposé que le cours de droit qui serait ajouté au programme porte sur
l'histoire et la philos. du droit.

Séance levée à 6 heures.

Le doyen
Adrien Naville

Le secrétaire
Bernard Bouvier

Concours Amiel, 1894, jury.	p. 2
id. lettre P. Moriaud, 1	p. 5
id. lettre P. Stroehlin; révision régl.	p. 5
M. Ammann demande session extraord. lic. 3 lettres	p. 6
Concours Amiel, programme	p. 17
Anastasoff, candidat lic. sociale, p. 18, 20, 21, 58, 58.	
Ammann, Godfried. demande d'exemption	p. 18
Concours Amiel, 1896. délai.	p. 70
id. id. •	p. 72
id. mémoire Paul Moriaud	p. 113
Auteurs latins, demande de Fac. théol.	p. 79.
Auteurs, listes d'. baccal et licences, p. 82; 83; 89; 90; 92; 94;	
Amiel, concours. p. 123; 145,	
Arabe, langue et litt. p. 139;	
Andonoff, dispense lic. p. 174; 222;	
Archéologie, chaire strand. D'. p. 180; 183,	
Amiel, concours, 1898-99; p. 188;	
Amiel, concours, réplément; p. 198, 200, 214, 220, 222, 277	
Archéologie, chaire d'. p. 209;	
Amiel, concours, 1900-01. p. 253; 261,	

Bibliothèque de la fac. d. lettres. nouveau règlement,	p. 2
M ^{lle} Bucheörden demande immatriculation.	p. 4
Bibliothèque, règlement.	p. 4.
id. (archéologie)	p. 5
id.	p. 7
id.	p. 8.
Mr. Burmeister demande session de lic. ès lettres	p. 15
Bacheliers, session d'automne 1897	p. 117
Bakardjeff, dispense du 1 ^{er} examen de lic. soc.	p. 120.
Bibliothèque, règlement d.	p. 121, p. 78; 82; 93; 110;
Bassak, M ^{lle} . demande examen français	p. 75, p. 78; 80;
Baumann, demande d'inscription	p. 81; 82;
Bourgeois, H. examens de licence	p. 100; 105; 242, 245
Bazzi, demande immatriculation.	p. 106; 124; 125,
Bibliothèque, catalogue	p. 123, 126, 145, 150, 182, 183,
Bernard Bouvier, app. 127;	p. 144,
Borgeaud, Ch.	p. 131, 134, 230
Bonnet, Louis, étudiant +	p. 139.
Bottoff, licence	p. 174; 177,
Bibliothèque, dons;	p. 209;
Bibliothèque publ.;	p. 212;
Bibl. Lettres, échange avec Droit	p. 221, 222, 226
Bibl. Lettres, commission Muret,	217, 229
Bibliothécaire,	p. 229.
Bibliothèque règlement,	p. 229
Bibliothèque, catalogue.	p. 230, 232, 239,
Bouet, Pierre; lic. philos.	p. 233, 243, 253, 278 (doctorat).
Bibliothèque, commission,	p. 234, 262, 274,
Blanc, lic. théol. dispense lic. soc.	p. 240; p. 253, 262, 278 (doctorat).
Bibliothèque, par G. Moynier,	p. 245
Bryois, licencié en histoire,	p. 253.
Bühler, sculpteur,	p. 257, 278,

B
C
D
E
F
G
H
J
K

C
D
E
F
G
H
J
K
L

cours Emile Dumaut, privat-docent p. 16
 cours de langue arabe. p. 17
 cours de Vacances de fr. mod. p. 46, 47.
 " " " p. 58.
 Claparède, prix. p. 68, 69.
 Chekiantz demande sson sctraordinaire lie. soc. 97; p. 115
 Chretien, a. demande equivalence pour doctorat. p. 120
 chaire de langues indo-europeennes. p. 76; 80;
 chaire de pedagogie p. 76; 80;
 commission de la Bibliothèque, p. 79
 commission du seminaire, p. 79; 80;
 concours. p. 110; p. 126, p. 130, 145.
 comptabilité sup. cours d. p. 133;
 commission scolaire, p. 178;
 Constantinoussou lie. p. 184
 commission consultative, Hist. ancienne, p. 189, 193
 certificat du seminaire, names, p. 212;
 comite de patronage des Etud. etrangeres, p. 230,
 conference de compos. latine, p. 238
 Cartier, Mlle. ssempete, p. 243, 257, 278,
 Chomel, Mlle. ssempete, p. 243, 278,
 Claparède A. de. priv.-doc. p. 256;
 Chennai, ssempete, p. 257, 278
 Cox, cand. doct. p. 259,
 Courtois, ssempete, p. 278

doctorat sciences sociales p. 299. 529.
 doctorat lettres p. 122, 125; p. 46, 47.
 doctorat sciences philosophiques, p. 19, 499.
 doyen, election du. 1896-98. p. 68.
 décès Théophile Dör, ancien prof. p. 111
 doctorat de Mr. de La Vallée, p. 81; p. 111
 dispense de licence, Mr. Shaw-Deffrey, p. 112
 doctorat philos. demande Mayü p. 113
 doctorat philos. demande Chrétien p. 120.
 doctorat lettres, demande Dore p. 75
 dictionnaire aux examens de lic. ~~général~~ p. 76, 97,
 doyen, election du. 1898-1900 p. 143
 dispenses licence, p. 174; 177, 183, 184, 192,
 Dick, sculpteur, p. 215, 243, 278;
 doctorat Dubois, p. 216
 doctorat Lischitz, p. 218, 219
 diplômes détaillés, p. 218, 219
 Duproix, cours de méthodes d'enseign. 219, 219
 Dürer, Mlle. sculpteur, p. 243, 278
 Darier, Emile, bachelier, p. 253
 Deonna, Wald. bachelier, p. 253
 Debré, Z. lic. lettres, p. 253;
 Drouin, doctorat, p. 262,
 Dumont, P. doctorat, p. 269,

D
 E
 F
 G
 H
 J
 K
 L
 M
 N
 O

Mr. Ege demande immatriculation.	p. 5
Participation à l'Exposition nationale, 1896.	p. 6
Ecole sup. des jeunes filles, immatriculation	p. 14
Exposition nationale, participation.	p. 19
Mr. Ege demande sésim 1 ^{er} examen licence lett.	p. 70
Examens de Miller 1897	p. 112
Exemption des fonctionnaires de l'enseign ^r .	p. 101, ¹⁰⁸ p. 114
Etholen, Melle d'. sésim étranger. lic. soc.	p. 115, 120
Exemptions Keller, Vollety, Blum, Baud, Bylandt,	p. 78 p. 119
Equivalences, commission des.	p. 75, p. 77.
Ege, Mr. admis à la licence.	p. 78.
Exemptions Gielly p. 81; Baumann p. 81. etc. p. 100;	
Economie politique, cours d'.	p. 84, 88; 90; 96; 97; 98;
Exercices philosophiques,	p. 97;
Exemption Eglin,	p. 136;
Exemptions Vollety, Chomel, Doré, Piot, Hasler,	p. 173
Examen semestriel, proposition,	p. 175
Exemptions Dubois, Bratschi, Walther, Portier,	p. 177
Eidenstein, dispense.	p. 183, 193,
Exemptions Keller, Dick, Duwet, Doray,	p. 215
Exemptions Vallot, Luter	p. 216
Egyptologie, cours d'.	p. 227
Exemptions Keller, Dick, Jack, Snell, Lafard, Reichensack,	p. 232
Exemptions Roch, Nisch, Marti, Cartier, Müller, Dijeren,	233
Equivalence du diplôme de capacité lett.	p. 234, 236, 241, 243
Exemptions, Keller, Dick, Cartier, Chomel, Lafard, Portier, Piot, Duwet,	243
Exemptions Birkhofer, Tojetti, Cartier, Magistretti, Lavigny, Chemy,	257.
Exemptions des fond. instr. Publ.	p. 263,
Employé, réintégration d'un nouvel.	p. 266,
Examens, mode d'appréciation,	p. 277

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O

Favre, Mr. Charles, demande privat-docent, p. 101; 103; 105; 125,

Fazy, Henry. chargé. p. 131, 134.

Fivat, Ch. demande privat-docent p. 133

Fulcomer, Daniel, candidat au doct. en sociol. p. 142

Fulford, candidat baccalauriat, p. 226.

François, alexis, lic. lettres, p. 242

Foerster, cathe. Séminaire, 243,

Fehlmann, sculpteur, p. 243,

Féquine, melle. p. 254;

Fonctionnaires Instr. Publ. p. 263,

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Marcel Guinand, demande relative à lic. soc. p. 17

Garofalo, candidat privat-docent. p. 116, 119, 204,

Goetz, ^{mae} - licencié 3^e se. soc. p. 113

Gladkoff, Mr. p. 74, 75, 78, 90.

Gielly, demande d'inscription, p. 81; 100;

Gielly, examens de licence, p. 100; 105; 230;

Girard de, Mr. privat-docent p. 106;

Goetz, licence mod. p. 151,

Guenova, lic. p. 174, 177, 232,

Gavard, mort de Mr. le conseiller d'Etat. p. 176

Girard de, nomination, p. 227,

Ghidionescu, lic. en phil. p. 256,

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Concours Heusch, jury et verdict, 1894-95 p. 3, 4.
 Volume sur "l'Histoire de l'Académie de Genève" p. 6
 Chaire extraordinaire d'Histoire des religions, p. 6, 152, p. 6
 Nomination d'un délégué à la commission id. id. p. 16
 Heusch, concours 1896 p. 18, 21.
 Heusch, concours 1896. p. 69
 Haas, demande privat-docent p. 117.
 Heusch, concours 1897 p. 80, 90; p. 119, 100, 124;
 Histoire de la civilisation, cours d'. p. 88, 97, 98, 100, 104;
 Histoire, enseignement de l'histoire, p. 145
~~Histoire de la philosophie, cours de p. 132, 133~~ 132, 152, 160, 164, 166, 170,
 Heusch, concours, 1898, p. 151, 174; 176, 184;
 Haralampieff, lic. soc. p. 152, 174; 198, 232;
 Herod, dispense lic. p. 174;
 Histoire d'Orient, p. 176;
 Histoire générale, chaire d'. p. 178, 182, 189
 Histoire générale, examen d'. p. 185, 196
 Hartmann L. candidat hist. ancienne p. 189, 193,
 Heusch, concours 1899, p. 232, 234,
 Horzewska, melle. lic. soc. p. 242,
 Hahn, melle, lic. l. mod. p. 254
 Heusch, concours 1900, p. 257, 261,
 Hist. des religions, examen p. 268,

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

Prof. Jaquemot, absence aux examens de lic. 2^e sc. soc. p. 1
Mr. Jakschich demande dispense d'examen lettres p. 4
Jurés, leur intervention ds les examens, p. 118, 136
Johannissian, admis licencié de p. 78; 183,
Jaquemot, Mr. révocation et remplacement. p. 84; 88;
Journalistes, cours pour, p. 201; 203;
Juvet, sculpteur p. 215, 243, 278,
Joray, sculpteur p. 215
Jonesco, équivalence, p. 229.
Jurés d'examen, p. 257.

Immatriculations p. 2, 4, 5
Immatriulation de élèves de l'Ec. sup. de f. filles, p. 114
Immatriulation Jankowski, p. 72
Immatriulation Duoc de Brion, p. 111.
Immatriulation Mayü p. 118
Iwanikky, Melle, lic. soc. p. 232

J
K
L
M
N
O
P
Q

Keller, demande d'inscription

p. 18, 215, 243.

Kosak, ^{m^{lle}} demande d'équivalence etc. p. 128, p. 75

Kaufmann, bachelier, p. 253.

Rosen, docteur, p. 278

K

L

M

N

O

P

Q

Logothetis, lie. 3 sciences sociales	p. 1
Licences 3-lettres, et 3 sc. philosophiques	p. 3
Littérature comparée; transformation de la chaire.	p. 7
Littérature française; préavis sur les candidatures et désignation d'un délégué à la commission.	p. 8
Littérature française (chaire) id. id.	p. 9
Littérature française (chaire), démarches	p. 11
Littérature française (chaire), id.	p. 12
Littérature française (chaire) id.	p. 12
Litt. du nord et du midi	p. 12
Langues et littératures romanes (chaire)	p. 13
Langues et littératures germaniques (chaire)	p. 14
Licence, décisions relatives aux examens de.	p. 16
Langue arabe, cours.	p. 17
Licence sociale, examens de français	p. 18, 21, 130
Licence sociale, session extraordinaire 1896,	p. 19, 20, 58.
Licence sociale, révision, p. 21, 22, 23, 24, 29	
Licence 3 lettres, révision, p. 31-38, 122, 125	
Licence en histoire, p. 36, 42-45, 127, 128.	
Licence en philosophie, p. 36, 39, 40.	
Langue et litt. latines (délégué à commission)	p. 42, 46.
Logothetis demande scriptum lie. soc.	p. 70
id. id. p. 71, 73, 75, 78.	p. 71
Licence 3 sc. soc. accumulation d'épreuves	p. 73 p. 74
de Lavallan, doctorat.	p. 81, 106, 109;
Licence Chaur Deffrey, dispense 1 ^{er} examen.	p. 112
Licence 3 sc. soc. à M ^{lle} Goltz,	p. 113
Licenciés 3 sc. soc. examen d'automne 1896 p. 78; 1897 = p. 115	
Licence 3 lettres, 1 ^{er} examen, allemand	p. 116
Législation comparée.	p. 103;
Lipshitz, Mr. doctorat,	p. 124;
Licence, liste d'auteurs, p. 142, 217, 244.	
Licence litt., solidarité des examens,	p. 151, 164
Licence, session régulière de printemps,	p. 177.
Licence, examens d'histoire, p. 185, 187, 196; 200; 207;	
Licence, révision des programmes, p. 185, 187, 191, 196	
Licence 3 sc. soc. révision progr.	p. 204, 206,
Licence soc. session mai 1900,	p. 228,
Langue et litt. romanes,	p. 245
Lafond, M ^{lle} . scriptum,	p. 243

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

moulages p. 112, 114, 115
 Morlaud, Paul. mémoire prix amiel p. 113
 Mayu, demande pour le doctorat philos. p. 113 p. 115
 Mingard, sculpture p. 116.
 Monod, M. Gabriel, adresse a. p. 82; 87;
 Mémoire sur la Faculté (1872-1895) p. 82; 87;
 Mercier, Henri Mr. privat-docent. p. 107;
 Monnier, J.-J. licence hist. p. 127, 128, 232,
 Malsch, dispense lie. p. 174; p. 253
 moulages, p. 190, 198, 263, 266, 267, 274,
 méthodes d'enseignement, cours, Duproix, p. 219, 219
 Moynier, G. Mr. don à la bibliothèque, p. 245
 Madsen, certificat séminaire, p. 243,
 Meylan, Melle. candidat au doctorat, p. 254, 266, 268,
 Magistretti, sculpture, p. 257, 277,
 Mayor, cand. doct. p. 258,
 Mehuiki, matière. p. 277,
 Marti, sculpture, p. 278,

M
 N
 O
 P
 Q

Mr. Nottata demande dispense de semestre p. 4

Nicot, demande pour l'immatriculation p. 113

Naville, Mr. Adrien. nommé doyen p. 76

Nicole, Mr. J. chargé et remplacement p. 77; 79; 93; 223.

N

O

P

O

R

S

Oltramare, André. Neuplatonisme et déisme, p. 18, 24, 40.

" harnage à sa mémoire, p. 75 p. 85, 93.

O
P
O
R
S
T

avis sur chaire extraordinaire d'histoire des religions p. 6
 avis sur transformation de chaire de litt. comparée. p. 7
 enseignement de paléographie grecque p. 13
 avis relatif à la chaire de litt. franç. p. 8-12.
 avis relatif à la chaire de langues litt. romans, p. 13
 avis relatif à la chaire de langues litt. german. p. 13
 id. id. p. 14
 avis relatif à la chaire de pédagogie. p. 41
 avis relatif à la chaire de grammaire comp. p. 41, 57
 Pauloff, sciences à refaire lic. soc. p. 115, p. 130, 138
 Programmes détaillés (licence, bacc.) p. 79, 92, 94, 96, 97, 102, 104, 110;
 Perlmutter, melle, demande dispense, p. 81;
 Pantaleoni, Mr. vocation de. p. 91, 96;
 Programme des cours de droit. p. 107, 109;
 Philosophie de l'histoire, p. 129, 132, 138.
 Psychologie, cours de (au lieu de philos. de la religion) 151
 Philosophie, hist. de la. progr. lic. p. 167, 191, 204, 222,
 Programmes semestre d'été 1899, p. 193.
 Prior, demande; lic. mod.; p. 204,
 Patraige de Stud^t etr. cantré, p. 230, 234,
 Pittard, demande. p. 237, 238
 Pantaleoni, Mr. démarches par le recteur, p. 242, 243, 245,
 Portier, sculpté, p. 243,
 Piot, sculpté, p. 243,
 Pachten, melle. lic. l. mod. p. 254;
 Pantaleoni, suppléance, p. 251, 257, 266, 276,
 Programmes sem. d'été 1901, p. 263,
 Plakhoff, priv. doc. p. 268, 269, 274,

Privat-docent, cours, Emile Dumant p. 16
 Privat-docents, p. 101, 106, 107, 125, 126, 128, 129, 133, 135.
 Privat-docents: les sculptures ne portent pas sur leurs cours, p. 138
 Privat-docents. Révision de la loi, p. 141,
 Privat-docents, leurs programmes, p. 193, p. 220
 Privat-docent, Sulliger. p. 221, 228,
 Privat-docent, Pittard p. 237, 238.
 Privat-docent, M. Rouff, p. 239,
 Privat-docent A. de Claparède, p. 256,
 Privat-docent Plakhoff, p. 268, 269, 274,

P
O
R
S

ORST

Régents primaires; pédagogie et histoire gratuites. p. 3
Révision des programmes de grades, projet de. p. 59 sq.
Remplacement Pierre Vaucher p. 113
Ritter, Mr. le Doyen, donne sa démission p. 75
Reitz, avis de Strasbourg relatif à Mr. p. 126,
Roget, Frid. privat-docent, p. 126, 128
Roeder, candidat baccalauréat p. 227, p. 254, 267,
Règlement bibliographique p. 229
Rouff, Marcel, demande priv.-doc. p. 239,
Roch, Ch. candidat licence, p. 245,
Redard, sctension univ. p. 259;
Rheinwald, sculpteur, p. 278

Concours Stolipine, rapport du jury, 1894. p. 1
 Congo Stœcklin, 1894. p. 2
 Mr. Stoïkowitz, licence 3 sciences sociales p. 3
 Séminaire de Sociologie p. 11, p. 12
 Secrétaire, électeur du. 1896-98. p. 68.
 Sert, Mr. Ch. remplace Mr. P. Vaucher p. 113 p. 115
 Société académique. p. 82; 87; 93; 183; 193;
 Solowéitchik, demande pr doctorat. p. 93;
 Séminaire de fr. moderne, p. 142, 149, 193, 216, 219
 Secrétaire, électeur du. p. 143
 Secrétaire-Administrateur du Séminaire, p. 143
 Stoïanoff, lic. soc. p. 151; 174;
 Systèmes sociaux. p. 206; 224, 225, 227, 247
 Salles de la Faculté; p. 208, 210, 214, 252, 262,
 Schwitzguebel, legs; p. 203; p. 261; 267,
 Sloutch, demande; lic. mod. p. 213;
 Suter, sœur, p. 216
 Suisse universitaire, p. 223, 228
 Séminaire de fr. mod. p. 231, 243,
 Statistique des étudiants, p. 234,
 Session extraordinaire d'examen, p. 237, 239, 242,
 Savigny, sœur, p. 257, 278,
 Sciences sociales, réforme, p. 261, 264, 266, 270, 272, 275, 278, 278.
 Steffen, sœur, p. 278

Mr. G. Thudichum, privat-docent, p. 3, 4

Mr. Türger demande immatriculation. p. 4

Tableau des jours et heures des cours, p. 108; 109;

Teissonnière, demande. p. 124;

Thomson, demande priv.-doc. p. 143;

Tojetti, secourte p. 257;

Madem^{elle} d' Uesküll: demande immatriculation

p. 4

Uesküll, melle d'. examen de licence litt. p. 81; 82;

Uing, equivalence, p. 278

Mr. Vogel, étud. demande exemption d'examen
 id. id. id.
 Mr. le Prof. Pierre Vaucher, suppléance de
 Weelt, demande d'exemption.
 Vaucher, Mr. Pierre. remplacement 1897-98
 Vaucher, Mr. Pierre. p. 82, 97, 129, 131, 132, + p. 144
 Vellay, demande privat-docent, p. 128, 130, 256,
 Vacances, cours de. p. 142
 Vallotat, exempté p. 216
 Vaucher Pierre, monument. p. 217, 220, 233.
 Veeland, doctorat p. 260, 266, 269, 278,

p. 6 Winatoka, M^{elle} lic. 3 se. soc. p. 71. 78
 p. 7 Wilmot demande exemption p. 114, 278
 p. 10 Wiquelin Mr. demande dispense p. 75
 p. 56 Welter, lic. lettres p. 130, p. 138, p. 253
 p. 113 Wadd Wiede, priv.-doc. +, p. 237,
 Vaglenova M^{elle}, lic. soc. p. 242,
 Werner, Ch. licencié 3 lettres, p. 253

Mr. Wienatsky, m. d. d' Economie polit. mathemat.

p. 1

Mr. Wassileff demande immatriculation.

p. 2

Mr. Wlodeck demande à passer doctorat ès sc. sociales

p. 3

Institution d'un doctorat ès sc. sociales

p. 3

V

7-2-2



—

2

6



